



ROYAUME DU MAROC



**OPEN
GOVERNMENT
MOROCCO**

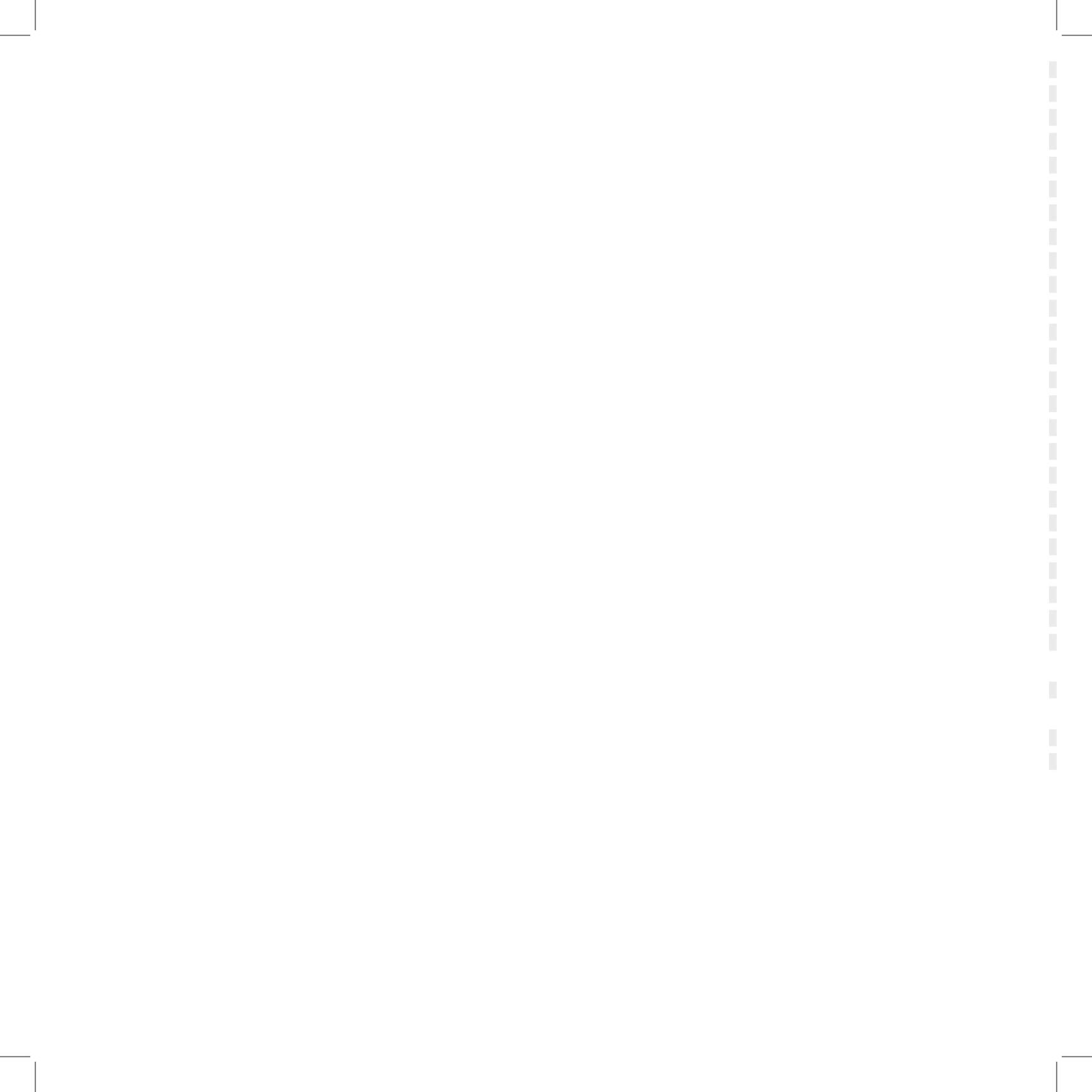
الحكومة المنفتحة بالمغرب
GOUVERNEMENT OUVERT MAROC

PLAN D'ACTION NATIONAL DU GOUVERNEMENT OUVERT

2021 - 2023

**PLAN D'ACTION NATIONAL
DU GOUVERNEMENT OUVERT**

2021 - 2023



INTRODUCTION

Le Maroc s'est engagé dans un processus de réformes visant à consolider les valeurs de la démocratie participative et à consacrer les principes de transparence et de lutte contre la corruption afin d'anticiper l'avenir avec de nouveaux mécanismes de gouvernance capables de répondre aux nouvelles aspirations du citoyen marocain et aux dispositions consacrées par la constitution marocaine dans ce domaine.

Convaincu que l'adhésion au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert est un processus structurant qui ne pourra que consolider cette voie de développement démocratique, trois institutions marocaines : le Gouvernement, la Chambre des Représentants du Parlement et l'administration locale représentée par le Conseil Régional de Tanger-Tétouan-Al Hoceima ont respectivement rejoint ce Partenariat en avril 2018, mai 2019 et octobre 2020.

Conformément aux recommandations internationales, et afin d'assurer une transparence totale dans ce chantier, un portail national du gouvernement ouvert www.gouvernement-ouvert.ma a été lancé afin de permettre la publication transparente du contenu des engagements et l'avancement de leur mise en œuvre ainsi que toutes les actualités et les informations relatives aux chantier du gouvernement ouvert au Maroc.

Ce portail constitue également un outil pour le renforcement de l'interaction avec les citoyens et la société civile. Ainsi il leur permet de participer à la cocréation de plans d'action du Gouvernement Ouvert à travers notamment la soumission d'idée et de propositions ou la participation aux consultations publiques lancées dans le cadre de ce chantier.

Afin d'assurer un processus de gouvernement ouvert, participatif, efficace et durable, un système de gouvernance dédié a été mis en place en assurant une représentation égale entre la société civile et les représentants gouvernementaux.

Cette dynamique commune a contribué à mettre en œuvre les engagements du Royaume du Maroc contenus dans le premier plan d'action national pour le gouvernement ouvert pour la période 2018-2020, qui comprend dix-huit (18) engagements dans les domaines de l'accès à l'information, de l'intégrité et de la lutte contre la -corruption, transparence budgétaire, participation citoyenne, communication et sensibilisation. En décembre 2020, il a atteint un taux d'achèvement total de 84%.



Dans le même élan, et dans le cadre de l'élaboration du deuxième Plan d'Action National (PAN) du gouvernement ouvert pour la période 2021-2023, un processus de cocréation de ce nouveau plan a été lancé selon une méthodologie élaborée de façon participative avec les représentants de la société civile au comité de pilotage.

Cette méthodologie s'appuie principalement sur 5 étapes :

1. Proposition des axes du 2ème Plan d'Action National (PAN) 2021-2023
2. Collecte des idées et propositions des citoyennes et citoyens et de la société civile
3. Etude et analyse des idées et propositions recueillies
4. Préparation des fiches relatives aux engagements proposés par les administrations concernées
5. Validation et adoption du Plan d'Action National (PAN) 2021-2023

Dans ce cadre, 10 événements thématiques de concertation avec les associations et les citoyens ont été organisés pour discuter des principaux défis et problématiques liés à chaque thématique et proposer des solutions qui ont été prises en considération lors de la rédaction des futurs engagements.

Parallèlement à ces événements, un espace de cocréation en ligne a été lancé au niveau du portail national du gouvernement ouvert www.gouvernement-ouvert.ma pour collecter les idées et propositions des citoyens et des acteurs associatifs.

Ces événements ont connu la participation d'acteurs publics et de responsables au niveau des différents organismes et administrations concernés, ainsi que les acteurs associatifs concernés aux niveaux local et régional, garantissant ainsi l'inclusivité du processus de cocréation.

Marqué par la participation de plus de 800 citoyens et acteurs associatifs, ce processus a permis de collecter plus de 230 propositions d'idées. Ces idées ont été partagées avec les différents départements et organismes concernés qui les ont analysés et ont proposé sur leur base un ensemble d'engagements pour la période 2021-2023.

Par la suite, les engagements proposés ont fait l'objet d'une consultation publique via le portail national du gouvernement ouvert. A l'issue de cette consultation, la version finale du projet du PAN 2021-2023 a été élaborée, adoptée et publiée. Celle-ci inclut 22 engagements portés par 11 organismes et administrations publics dans les domaines de la transparence, de la qualité des services publics, de la participation citoyenne, de la justice ouverte, de l'égalité et de l'inclusion et des collectivités territoriales ouvertes.



Il est à noter qu'un plan de communication dédié à été lancé pour accompagner le processus de cocréation de ce plan d'action, principalement à travers des actions de communication digitale à cause des contraintes liés à la pandémie du Covid-19. L'objectif est de garantir une large participation des citoyennes, citoyens et acteurs associatifs dans ce chantier.

Par ailleurs, et conformément aux principes de transparence et de publication proactive des informations, toutes les informations, les propositions soumises, les réponses correspondantes, les statistiques et les rapports détaillés de toutes les étapes du processus de cocréation ont été publiés sur le portail du gouvernement ouvert.

Pour plus de détails sur la démarche de cocréation de ce plan d'action, veuillez consulter le rapport publié sous le lien suivant : <https://www.gouvernement-ouvert.ma/documentation.php?lang=fr>.





LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LA PERIODE 2021-2023

TRANSPARENCE ET QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS

1

Renforcement de la transparence budgétaire

2

Promotion de la mise en œuvre du Droit d'Accès à l'Information au niveau des départements ministériels et des établissements publics

3

Promulgation et accompagnement à la mise en œuvre de la Charte des Services Publics

4

Transcription et publication des procédures et formalités administratifs et leur simplification en vue de leurs dématérialisation

5

Publication proactive des informations et données statistiques relatives au secteur de l'éducation nationale

6

Amélioration de la gouvernance médicale

7

Renforcement de la transparence et de la participation dans la gestion des services de santé

8

Mise en place d'un système d'information intégré de la santé

9

Mise en place d'un portail national de l'intégrité

10

Promotion de la publication et la réutilisation des données ouvertes

EGALITE ET INCLUSION

11

Promotion de l'égalité et de la participation des femmes à la vie publique et leur autonomisation économique

12

Renforcement de l'accès à l'information aux personnes en situation de handicap

13

Amélioration de la qualité des services publics relatifs à la protection de l'enfance

ENGAGEMENT

ENGAGEMENT

JUSTICE OUVERTE

14

Publication des textes de loi, des jugements, des décisions juridiques et de la jurisprudence

15

Mise en place d'un cadre juridique relatif à l'usage des moyens électroniques dans les procédures judiciaires

16

Renforcement de l'adhésion des auxiliaires de justice dans de la transformation digitale de la justice

PARTICIPATION CITOYENNE

17

Lancement d'un portail national pour la formation à distance des associations

18

Mise en place de mécanismes de soutien à la transparence des aides publiques accordées aux organisations de la société civile

19

Renforcement de la participation citoyenne à travers la mise en place des cadres juridiques relatifs à la consultation publique et au volontariat

20

Mobilisation de la société civile et renforcement de ses capacités pour améliorer sa participation au suivi et à la mise en œuvre de la politique environnementale

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OUVERTES

21

Renforcement de l'accès à l'information et de la participation citoyenne au niveau des collectivités territoriales

22

Développement et partage d'une boîte d'outils pour renforcer la communication et la participation citoyenne au niveau des collectivités territoriales

ENGAGEMENT

ENGAGEMENT

ENGAGEMENT



TRANSPARENCE ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC



ENGAGEMENT

1

Renforcement de la transparence budgétaire



Entité responsable de la mise en œuvre

Ministère Délégué Chargé du Budget



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

Le Maroc, s'est engagé depuis des années dans un processus d'amélioration continue de la transparence budgétaire, notamment après l'adoption et l'entrée en vigueur de la Loi Organique Relative à la Loi de Finances en 2016. Cette voie a abouti à l'amélioration de l'indice du budget ouvert, à travers le classement du Maroc à un rang tout à fait honorable au niveau de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA). Par ailleurs, et afin de réaliser davantage des avancées dans le domaine de la transparence budgétaire et afin de mieux communiquer avec le citoyen, le Maroc ambitionne d'aller de l'avant en veillant à fournir des informations financières de manière proactive et en les présentant de manière simple et adaptée aux aspirations des citoyens.

Cependant, il n'est pas toujours facile pour le gouvernement de parvenir à une simplification de l'information financière et du contenu du budget de l'Etat au profit du citoyen Marocain, à cause de l'aspect technique qui caractérise les Lois de finances et les politiques publiques, des différentes attentes des citoyens en fonction de leurs intérêts personnels et professionnels et de l'absence d'un mécanisme de consultation permanent permettant aux citoyens de contribuer à l'amélioration de l'information financière.

Dans ce sens, le gouvernement s'engage pour élaborer et publier le rapport du milieu d'année, et ce dans le but de mettre à jour les informations relatives aux hypothèses sur lesquelles reposent les lois de finances en termes de dépenses prévues d'une part, et les recettes qui devraient être collectées à la fin de l'année d'autre part, et qui connaissent souvent un changement en raison de l'évolution des facteurs externes et internes, en particulier ceux liés aux conjonctures économiques mondiales et aux fluctuations climatiques. Puisque ces données ne font pas l'objet d'un rapport détaillé comme c'est le cas avec les Lois de Finances (elles fournissent avec précision toutes les informations relatives aux conjonctures économiques mondiale et nationale, les prévisions des recettes et des dépenses, le niveau d'endettement ainsi que la présentation des axes prioritaires sur lesquels repose la Loi de Finances) ou le bulletin mensuel de statistique des finances publiques (dans lequel on présente les statistiques relatives au niveau d'exécution des recettes et des dépenses au cours de l'année, tout en veillant à la clarification des raisons de l'évolution du taux de variation enregistré par rapport à l'année précédente).



Pour rappel, il est à noter que le Maroc a d'ores et déjà préparé et publié le rapport préalable au budget, à partir de l'année 2019, dans le cadre du premier plan d'action national pour le gouvernement ouvert pour la période 2018-2020 (engagement 11), sauf que les délais de publication fixés n'ont pas été respectés pour des raisons techniques, ce qui a entravé l'obtention des citoyens, des informations en temps opportun afin qu'ils puissent interagir davantage avec les dispositions des lois de finances.

■ SOLUTION PROPOSÉE

Concernant l'alignement des informations destinées aux citoyens, notamment celles relatives aux lois de finances, un mécanisme de consultation permanent sera créé afin de permettre aux citoyens de contribuer à l'élaboration du budget citoyen dans une perspective d'amélioration de ce document aussi bien au niveau de la forme que du fonds

Pour une meilleure transparence budgétaire et conformément aux standards internationaux en la matière, un rapport de milieu d'année sera produit, ce document contiendra des données actualisées en comparaison avec les prévisions initiales sur lesquelles le projet de loi de finances a été établi, tout en veillant au respect des délais de publication du rapport préalable au budget. Par ailleurs, un rapport fusionné sera préparé et publié dans les délais impartis, où le rapport du milieu d'année et le rapport préalable au budget seront intégrés. Ainsi 7 rapports, sur les 8 rapports qui sont recommandés au niveau international, seront publiés.

■ RÉSULTAT ATTENDU

- Mettre en place un mécanisme de consultation permanent, qui permettra de faire participer le citoyen dans la préparation du document « Budget Citoyen » ;
- Permettre aux citoyens de constater la précision des prévisions budgétaires ainsi que les perspectives de préparation du prochain projet de loi de finances, à travers la publication d'un rapport commun entre le rapport du milieu d'année ainsi que le rapport préalable au budget.

■ INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de rapports publiés dans les délais

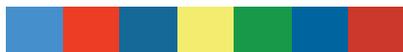
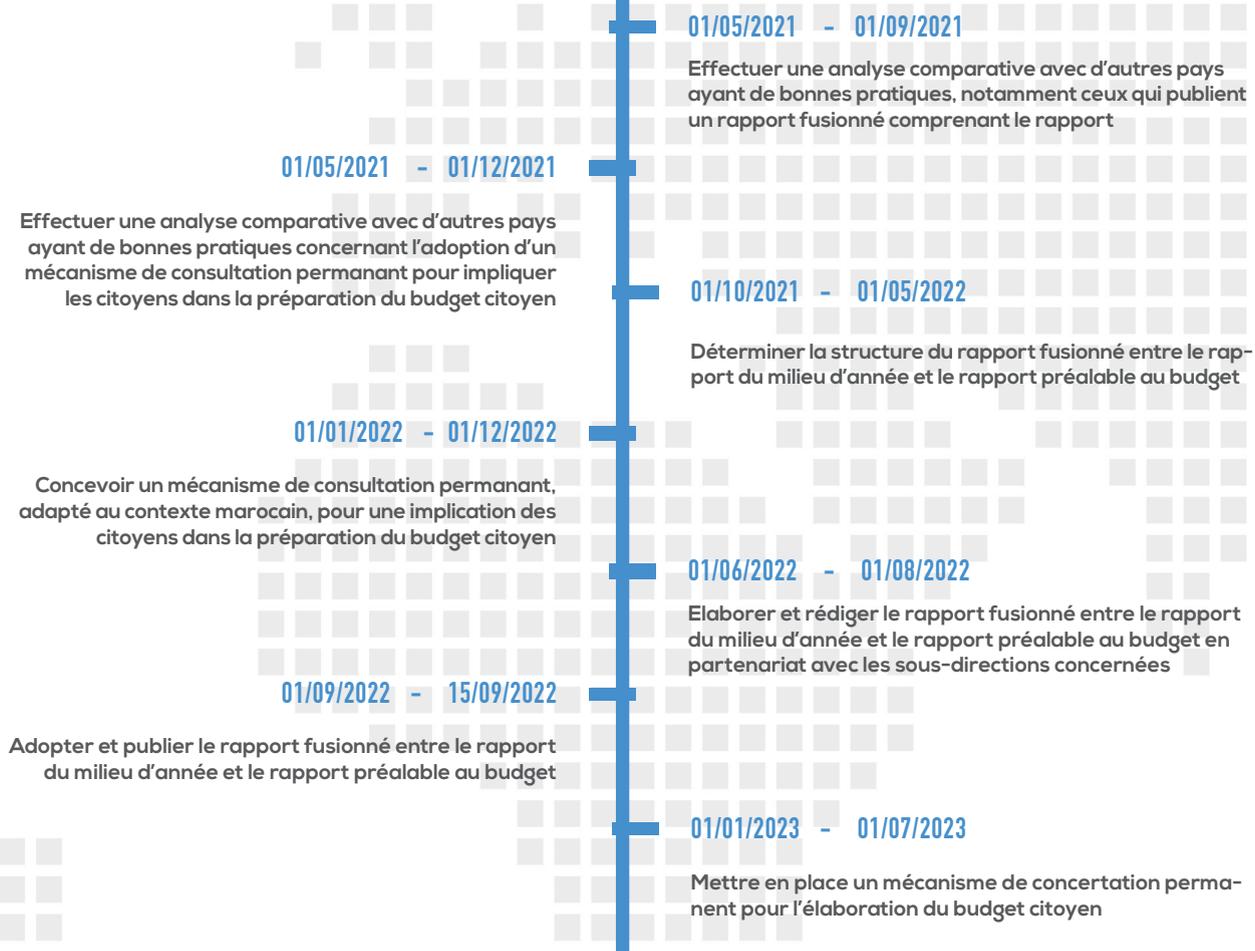
■ INDICATEURS D'IMPACT

- Amélioration de la note sur le budget ouvert du Maroc, dans le cadre de l'enquête sur le budget ouvert au titre de l'année 2023.





Activités programmées





ENGAGEMENT

2

**Promotion de la mise en œuvre du Droit d'Accès
à l'Information au niveau des départements
ministériels et des établissements publics**



Entité responsable de la mise en œuvre

**Ministère Délégué Chargé de la Transition Numérique
et de la Réforme de l'Administration**



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

Après la promulgation de la loi n° 31.13 relative au droit d'accès à l'information et son entrée en vigueur dans toutes ses dispositions le 12 mars 2020, les Administrations publiques ont entrepris plusieurs mesures pour la mise en œuvre de cette loi. Ces mesures concernent notamment la désignation d'environ plus de 1850 chargés d'information, l'organisation d'une session de formation des formateurs, le lancement du portail d'accès à l'information en tant que mécanisme parallèle de réception, de traitement et de réponses aux demandes et d'édition des statistiques appropriées.

En dépit de ces mesures et des efforts déployés par les institutions et organismes concernés, le taux de réactivité aux demandes d'accès à l'information demeure insuffisant sur les plan quantitatifs et qualitatifs, et ceci est dû à différentes raisons dont les plus importantes sont :

- Manque d'un mécanisme d'appui et de renforcement des capacités des chargées de l'information,
- Insuffisance en matière de publication des informations notamment celles stipulés par l'article 10 de la 31-13 relatif à la publication proactive.

■ SOLUTION PROPOSÉE :

L'engagement concerne la mise en place de mécanismes visant le renforcement de la mise en œuvre du droit d'accès à l'information à travers :

- La mise en œuvre du réseau de personnes chargées du droit d'accès à l'information, en tant qu'espace de partage d'expériences, de renforcement des capacités et d'expertise,
- La mise en place d'un système d'information de partage d'expériences et d'expertise et d'accompagnement.
- La mise en place d'une plateforme unifiée de publication proactive des informations au niveau du portail d'accès à l'information chafiaya.ma, ce qui permettra l'accès aux informations dont disposent les administrations dans leurs sites institutionnels ou par d'autres canaux conformément au classement prévu à l'article 10 de la loi 31.13 relative au droit d'accès à l'information.



■ RÉSULTAT ATTENDU

- Doter les chargés d'information des compétences nécessaires à travers le réseau à mettre en œuvre
- Disposer d'un portail unifié d'accès à l'information proactivement ou sur demande
- Accès au maximum d'information via le portail de publication proactive sans passer par le dépôt de demande

■ INDICATEURS DE SUIVI

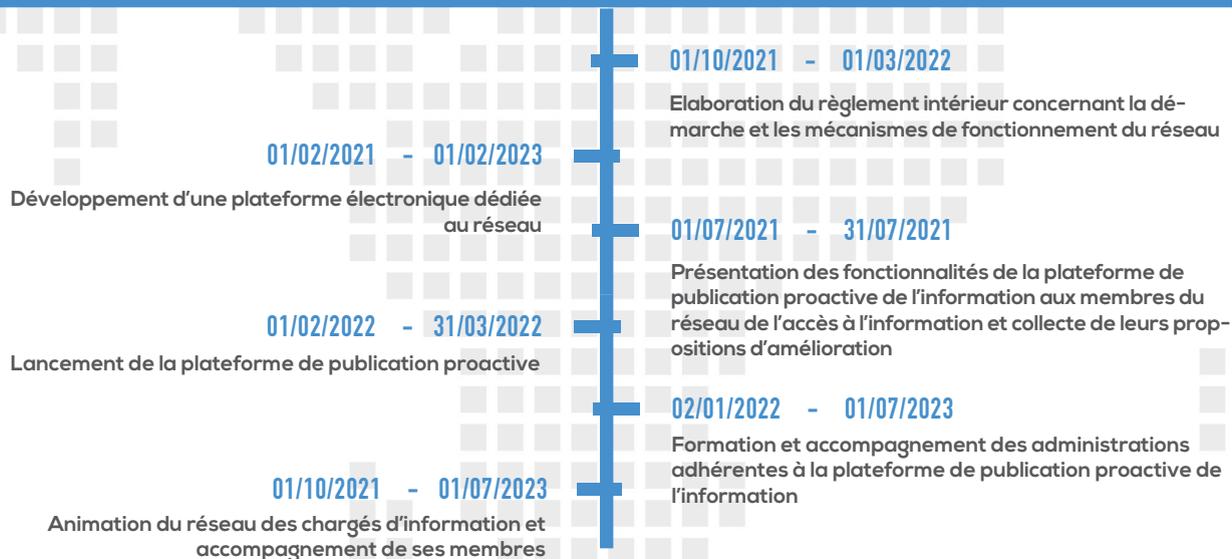
- Taux d'avancement du développement du système d'information dédié au réseau
- Nombre d'administrations ayant adhéré à la plateforme de publication proactive

■ INDICATEURS D'IMPACT

- Taux de demandes traitées via le portail d'accès à l'information
- Taux d'informations publiées de manière proactive via le portail d'accès à l'information



Activités programmées





ENGAGEMENT

3

**Promulgation et accompagnement à la mise en œuvre
de la Charte des Services Publics**



Entité responsable de la mise en œuvre

**Ministère Délégué Chargé de la Transition Numérique
et de la Réforme de l'Administration**



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

La relation des services publics avec les usagers connaît des divergences au niveau de la réponse à leurs aspirations et besoins, et ce en raison de la divergence des modes d'organisation et de gestion des ressources de ces services, en plus des changements et de l'évolution de l'environnement des services publics, comme l'indique de nombreux rapports et diagnostics contenus dans les discours royaux successifs.

Cette situation est due à :

- La multiplicité des types de services publics qui fournissent des prestations publiques et de la divergence de la législation et réglementation régissant chacun de ces services publics (environ 35 départements ministériels, 1 600 collectivités territoriales, et plus de 800 établissements et entreprises publics, en plus des autres organismes publics et privés investis de missions de service publics)
- Le niveau de qualité des services rendus à l'utilisateur varie selon chaque type de service public ;
- Le manque de professionnalisme dans la délivrance des prestations en raison de l'absence d'un système qui encadre la relation des services publics avec l'utilisateur depuis l'accès à ces services jusqu'à l'obtention du service demandé.
- L'existence de textes législatifs et réglementaires dépourvus d'un cadre cohérent et hiérarchisé ;
- Les insuffisances du système actuel dans la mise en œuvre du principe de reddition des comptes et la mise en œuvre des différentes recommandations émises par les institutions de gouvernance.

Dans le même contexte, la Constitution du Royaume a consacré un titre dédié à la bonne gouvernance reprenant les bases et principes d'organisation des services publics. L'article 157 prévoit l'élaboration d'une charte des services publics qui définit les règles de bonne gouvernance relative au fonctionnement des administrations publiques, des régions et des autres collectivités territoriales et des organismes publics.

Cependant, cette charte demeure à ce jour non encore adoptée.



■ SOLUTION PROPOSÉE

Adoption d'une charte des services publics qui définit les principes et règles de gouvernance dans les administrations publiques, les régions et autres collectivités territoriales et les organismes publics en ce qui concerne :

- L'efficacité et l'efficacit  des services publics au niveau de l'organisation et de la gestion des ressources humaines et des moyens g n raux.
- La relation des services publics avec les usagers au niveau de l'ouverture et de la communication, accueil et d livrance des prestations publiques, le traitement des r clamations et ex cution des d cisions judiciaires
- La moralisation des services publics   travers l' laboration des codes d' thique et des programmes de promotion des valeurs d'int grit 
- La cr ation d'un observatoire national des services publics afin de suivre le niveau d'efficacit  de ces services, leurs performances et la qualit  des services rendus

Afin de donner un aspect concret   la Charte et de veiller   la mobilisation de tous les acteurs concern s dans la mise en  uvre de ses dispositions, une feuille de route sera  labor e autour des m canismes de mise en  uvre du mode de gouvernance et des actions de formation et de communication.

■ R SULTAT ATTENDU

- Soumettre les diff rents types de services publics aux m mes r gles et principes d'organisation et de gestion
- Assurer la convergence et la coh rence des programmes, l'int gration des initiatives et la synergie des moyens des services publics.
- Am liorer le niveau de qualit  des services rendus aux usagers

■ INDICATEURS DE SUIVI

- Publication de la charte au bulletin officiel
- Nombre d'actions de feuille de route mis en  uvre
- Nombre d'actions de communication sur la charte r alis es

■ INDICATEURS D'IMPACT

- Nombre de services publics ayant adopt  les dispositions de la charte





Activités programmées

01/07/2021 - 01/10/2021

Suivi et accompagnement des étapes d'adoption de la charte des service publics

01/10/2021 - 31/12/2021

Elaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre de la charte

01/10/2021 - 01/07/2023

Communiquer sur la charte et la feuille de route de sa mise en œuvre

02/01/2022 - 01/07/2023

Elaboration des projets de textes juridiques et réglementaires, guides et systèmes pour la mise en œuvre de la charte

02/01/2022 - 31/12/2022

Elaboration du projet de décret relatif à l'organisation et le fonctionnement de l'observatoire national des services publics





ENGAGEMENT

4

Transcription et publication des procédures et formalités administratifs et leur simplification en vue de leurs dématérialisation



Entité responsable de la mise en œuvre

**Ministère Délégué Chargé de la Transition Numérique
et de la Réforme de l'Administration**



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

La Problématique :

Le manque de transparence des procédures et formalités liées aux actes administratifs adoptés pour fournir les services aux usagers et encadrer leur relation avec l'administration en vue de protéger leurs droits, ce qui implique un manque de confiance envers l'administration et la propagation de pratiques liées à la corruption. Cela est dû à plusieurs raisons :

- L'absence de transcription et publication régulière et instantanée des procédures et formalités liées aux actes administratifs
- L'absence d'une base nationale, exclusive et unifiée d'actes administratifs délivrés par les administrations publiques au profit des usagers
- La non-opposabilité des procédures et formalités administratives publiés via les moyens de publication disponibles
- La complexité, la redondance et le chevauchement des procédures et formalités liées aux actes administratifs
- Le manque de digitalisation des procédures et formalités liées aux actes administratifs

■ SOLUTION PROPOSÉE

Afin de résoudre ces problématiques, et dans le but d'encadrer la relation entre les usagers et l'administration, d'une manière générale, la loi n° 55.19 relative à la simplification des procédures et formalités administratives a été promulguée. Elle est entrée en vigueur le 28 septembre 2020. Cette loi vise à établir de nouvelles règles pour la relation qui lie l'usager et l'administration et à la renforcer sur la base d'un ensemble de nouvelles dispositions, dont les plus importantes sont :

- Instaurer le principe de transparence des procédures et formalités relatives aux actes administratifs et l'obligation de les encadrer par une base juridique



- Imposer aux administrations le recensement, documentation, transcription des actes administratifs relevant de leurs domaines de compétence à travers la préparation des recueils des actes administratifs et leur publication sur le portail national des procédures et formalités administratives après leur validation
- Obliger les administrations à remettre un récépissé de dépôt à l'usager lors du dépôt de son dossier de demande d'obtention d'un acte administratif
- Obliger les administrations à fixer des délais maximums pour répondre aux demandes des usagers liées aux actes administratifs
- Garantir aux usagers le droit de recours en cas de réponse défavorable de l'administration ou lorsque celle-ci dépasse les délais prévus pour le traitement des actes administratifs

La mise en œuvre des dispositions de cette loi sera étalée sur plusieurs phases dans une période de 5 ans à compter de son entrée en vigueur.

Dans ce cadre, les actions suivantes seront réalisées entre octobre 2020 et juin 2023 :

- Le recueil des actes administratifs et leurs validations par la commission nationale de simplification des procédures et formalités administratives
- La publication des actes administratifs validés sur le portail national des procédures et formalités administratives
- La simplification des procédures et formalités liées aux actes administratifs à travers :
 - » La standardisation des procédures et formalités administratives et élimination des procédures et formalités non justifiées
 - » La réduction des coûts liés à ces procédures pour l'usager et l'administration
 - » La prise en considération de la proportionnalité entre l'objet de l'acte administratif et les pièces demandées de l'usager pour obtenir ledit acte ;
- Entamer la digitalisation d'un premier lot des procédures et formalités les plus utilisées, dans le but de digitaliser l'ensemble des procédures et formalités administratives au plus tard en 2025
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour accompagner la mise en œuvre des dispositions de la loi 55.19 relative à la simplification des procédures et formalités administratives.

■ RÉSULTAT ATTENDU

- Renforcement de la transparence à travers le lancement d'un portail national unifié pour la publication des procédures et formalités administratives opposables à l'administration et aux usagers ;



- Amélioration de la qualité des services publics fournis aux usagers par la simplification et la digitalisation d'un premier lot de procédures et formalités administratives les plus utilisées.

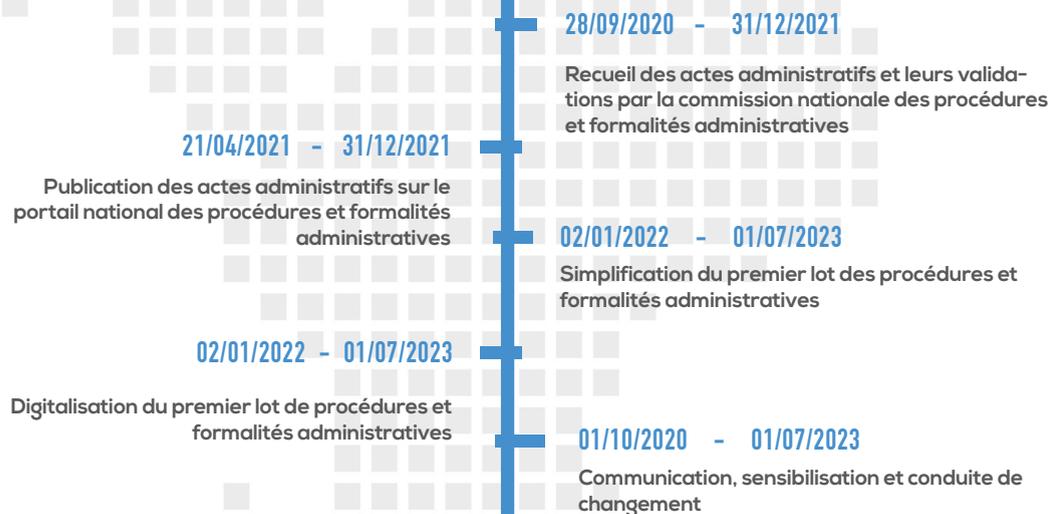
■ INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actes administratifs transcrits
- Nombre d'actes administratifs validés par la commission nationale et publiés sur le portail national
- Nombre de procédures et formalités simplifiées
- Nombre de procédures et formalités digitalisées

■ INDICATEURS D'IMPACT

- Nombre de recours liés aux procédures et formalités administratives
- Taux de satisfaction des usagers sur la qualité des services publics.

Activités programmées





ENGAGEMENT

5

Publication proactive des informations et données statistiques relatives au secteur de l'éducation nationale



Entité responsable de la mise en œuvre

Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

Le secteur de l'éducation nationale dispose d'un système intégré d'information et fournit annuellement un ensemble de données statistiques relatives au secteur. Cependant, l'accès et la possibilité de réutilisation de toutes ces informations et données statistiques reste limité vu le format de publication non ouvert (PDF) et la non-publication proactive de toutes les informations énumérées dans l'article 10 de la loi 31.13 sur le droit d'accès à l'information.

■ SOLUTION PROPOSÉE

Conception et développement d'un espace de publication proactive des informations et données statistiques du département de l'Education Nationale au niveau du portail institutionnel du Département www.men.gov.ma.

Cet espace permettra :

- la publication proactive des informations énumérées dans l'article 10 de la loi 31.13 sur le droit d'accès à l'information
- la publication des données statistiques du secteur de l'éducation nationale en format ouvert (RH, carte scolaire, accès aux services de l'éducation, ...).

Les données publiées sur cet espace seront également accessibles via le portail des données ouvertes et le portail de la publication proactive des informations objets des engagements «Promotion de la mise en œuvre du Droit d'Accès à l'Information au niveau des départements ministériels et des établissements publics» et «Promotion de la publication et la réutilisation des données ouvertes».

■ RÉSULTAT ATTENDU

- Communiquer sur les chiffres et les données statistiques du secteur de l'éducation nationale,
- Soutenir et renforcer la recherche scientifique en facilitant l'accès à l'information et sa réutilisation ;



- Protéger les droits des citoyens en promouvant la conscience juridique chez eux et en les informant des règles et procédures administratives en vigueur ;
- Promouvoir les normes de transparence et les règles d'ouverture et d'intégrité ;
- Contribuer à l'instauration d'un climat de confiance entre l'administration et les administrés tout en consolidant la démocratie participative ;
- Contribuer à la création des conditions propices à l'investissement et améliorer le climat des affaires.

■ INDICATEURS DE SUIVI

- Espace de publication proactive créé et lancé au niveau du portail du département
- Taux des informations publiées proactivement par rapport aux informations listées dans l'article 10 de la loi 31.13
- Nombre des données statistiques publiées
- Taux des données statistiques publiées en format ouvert par rapport à l'ensemble des statistiques publiées

■ INDICATEURS D'IMPACT

- Taux de satisfaction des usagers de l'espace
- Réduction du nombre de demandes d'accès à l'information reçues par le département
- Nombre de cas de réutilisation des données.



⌚ **Activités programmées**

01/09/2021 - 31/01/2021

Conception de l'espace électronique de la publication proactive et identification de son contenu

03/01/2022 - 30/05/2022

Développement de l'espace de publication proactive et intégration des données

15/07/2022 - 31/12/2022

Lancement de l'espace de publication proactive et communication sur ce nouvel espace

01/01/2022 - 30/06/2022

Liaison des informations publiées dans l'espace avec le portail national de publication proactive





ENGAGEMENT

6

**Amélioration de la gouvernance
médicale**



Entité responsable de la mise en œuvre

Ministère de la Santé et de la Protection Sociale



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

L'Etat prend en charge les patients atteints de maladies chroniques telles que le diabète et l'hypertension, et à ce titre il a augmenté sa contribution au financement des médicaments les concernant de 600 millions de dirhams à un milliard et 600 millions de dirhams. Cependant, et malgré tous les efforts déployés, les patients concernés ne bénéficient pas tous de leurs médicaments de manière continue et adéquate, et ce principalement à cause de la procédure d'octroi de ces médicaments et l'absence d'un système d'information de suivi dédié.

■ SOLUTION PROPOSÉE

Mise en place d'un système d'information dédié à la gouvernance médicale, permettant de :

- Maîtriser la procédure de distribution des médicaments aux personnes atteintes de maladies chroniques ;
- Mettre en place une base de données des médicaments fournis dans le cadre de la prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques ;
- Mettre en place une base de données des patients concernés afin de suivre et tracer l'octroi des médicaments aux bénéficiaires concernés ;
- Suivre les stocks de médicaments et leur approvisionnement au niveau des délégations de santé et des dispensaires ;
- Disposer de statistiques et d'indicateurs pour améliorer la qualité des services publics fournis dans ce domaine.

■ RÉSULTAT ATTENDU

- Permettre aux patients concernés par la prise en charge des maladies chroniques de bénéficier de leurs médicaments de manière continue et adéquate ;
- Interdire le commerce illégal des médicaments ;



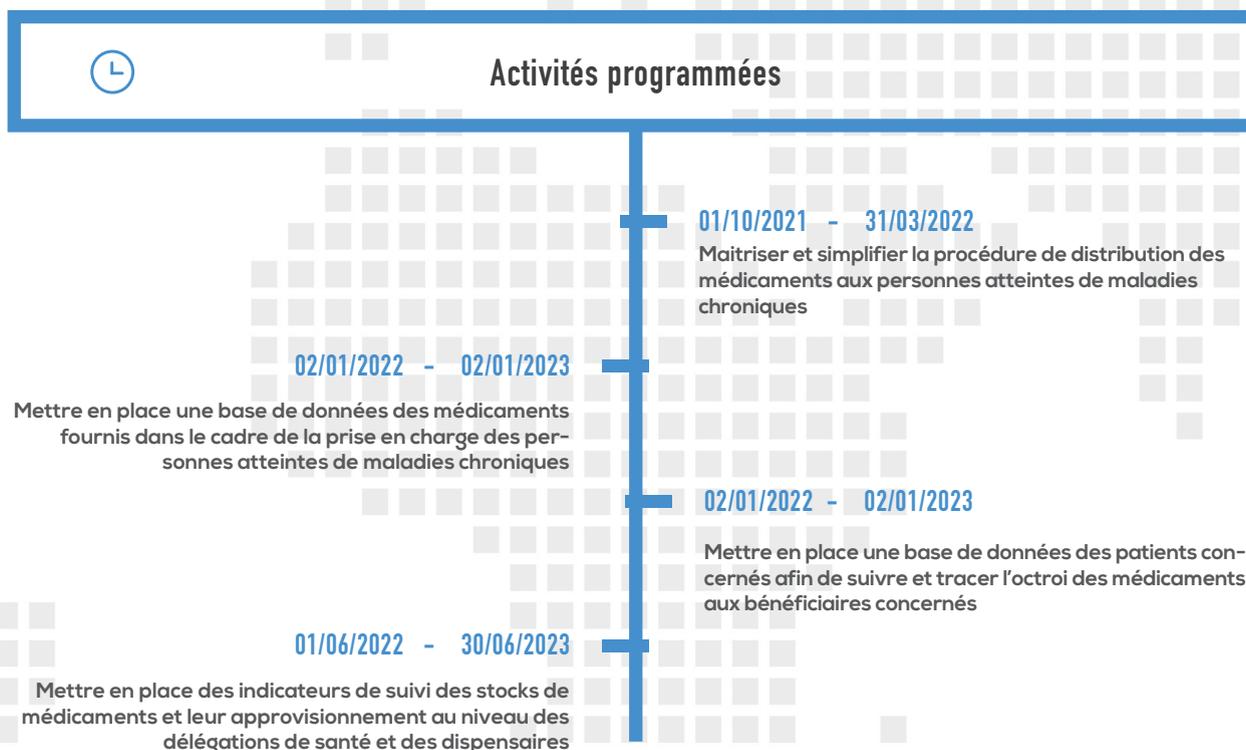
- Réduire le favoritisme et le clientélisme et œuvrer pour la transparence dans ce domaine.

■ INDICATEURS DE SUIVI

- Base de données des médicaments des maladies chroniques créée et alimentée ;
- Base de données des patients atteints de maladies chroniques créée et alimentée.

■ INDICATEURS D'IMPACT

- Taux de couverture des besoins en médicaments des maladies chroniques
- Délai moyen de réception du traitement par les patients.





ENGAGEMENT

7

Renforcement de la transparence et de la participation dans la gestion des services de santé



Entité responsable de la mise en œuvre

Ministère de la Santé et de la Protection Sociale



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

Transparence limitée des procédures et des informations relatives aux services de santé,

- Faiblesse des mécanismes de participation citoyenne dans l'établissement des priorités, la formulation, le suivi et l'évaluation des programmes liés à la santé au niveau local et au niveau national, ce qui impacte la qualité des services de santé.

■ SOLUTION PROPOSÉE

Afin d'améliorer la transparence des procédures et informations relatives aux services de santé, les actions suivantes vont être réalisées :

- Transcription et publication des procédures relatives aux services de santé
- Publication proactive des informations relatives au secteur de la santé :
- Carte sanitaire
- Ressources humaines, spécialisations, répartition
- Équipements
- Données relatives aux médicaments
- Données relatives à la couverture médicale

Ces informations vont être publiées en format cartographié ou ouvert (Open Data) pour faciliter leur consultation et réutilisation.

Concernant le renforcement de la participation des citoyens et de la société civile afin d'améliorer les services de santé, un ensemble de mécanismes de participation citoyenne vont être mis en place, notamment :

- Organisation de rencontres consultatives
- Lancement de sondage d'opinion



- Mise en place d'une plateforme électronique permettant aux citoyens de soumettre leurs propositions
- Préparation et publication des rapports périodiques sur les propositions des citoyens.

■ **RÉSULTAT ATTENDU**

- Renforcement de la transparence et de l'intégrité dans le secteur de la santé
- Amélioration de la qualité des services de santé fournis.

■ **INDICATEURS DE SUIVI**

- Nombre de procédures liées aux services de santé qui ont été transcrits
- Nombre de procédures liées aux services de santé qui ont été publiées
- Nombre d'informations sanitaires publiées sous format cartographié
- Nombre d'informations relatives à la santé qui ont été publiés en format ouvert
- Nombre de participants aux rencontres consultatives organisées
- Nombre de participants au sondage d'opinion
- Taux d'avancement du développement de la plateforme électronique de réception des propositions des citoyens.

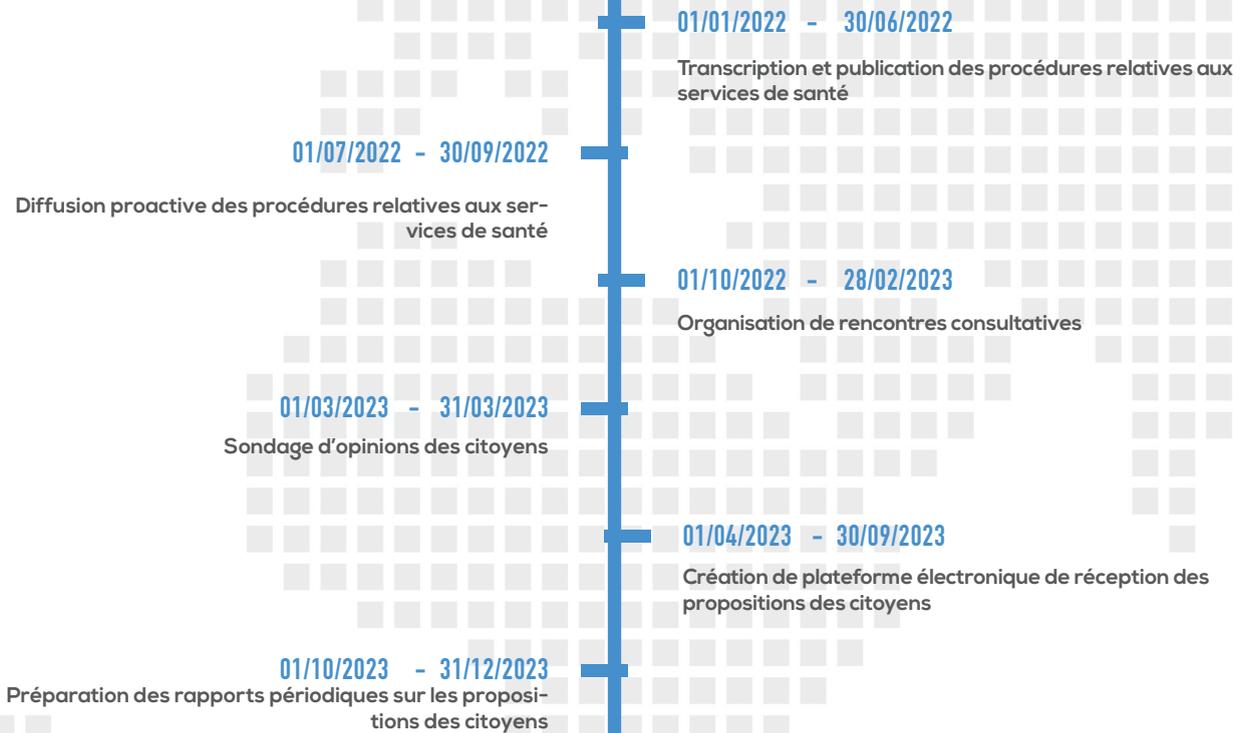
■ **INDICATEURS D'IMPACT**

- Nombre de consultations de la plateforme
- Nombre de propositions des citoyens
- Taux de satisfaction des usagers concernant les services de santé.





Activités programmées





ENGAGEMENT

8

Mise en place d'un système d'information
intégré de la santé



Entité responsable de la mise en œuvre

Ministère de la Santé et de la Protection Sociale



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

Absence de données informatisées sur les patients et l'historique de leurs maladies et traitements ;

- Nécessité de conserver les supports papiers, les radiographies et les ordonnances et les emporter lors des consultations médicales ;
- Absence de données fiables sur les opérations de Santé et leurs bénéficiaires, que ce soit dans le secteur public ou privé.

■ SOLUTION PROPOSÉE

Mettre en place un système d'information intégré de la santé qui aide toutes les parties prenantes à améliorer les services de santé, notamment à travers :

- L'implication des acteurs concernés dans la conception de ce système ;
- Le développement d'un système d'information national pour la prévention et le traitement basé sur les carnets de santé des patients et à partir des bases de données dont disposent certains hôpitaux dans l'optique d'inclure tous les citoyens et citoyennes tout en assurant la protection des données personnelles ;
- La création d'une plateforme électronique permettant de recevoir les suggestions des usagers et des professionnels de santé pour une amélioration continue du système.

■ RÉSULTAT ATTENDU

- Documentation et sauvegarde des données sanitaires des patients
- Possibilité aux professionnels de santé de consulter et suivre instantanément les dossiers médicaux des patients
- Amélioration de la qualité des services de santé

■ INDICATEURS DE SUIVI



- Nombre de rencontres consultatives avec les acteurs concernés organisées
- Nombres d'acteurs concernés consultés
- Taux d'avancement du développement du système d'information sanitaire
- Taux d'avancement du développement de la plateforme électronique de réception des suggestions des usagers et des professionnels de santé.

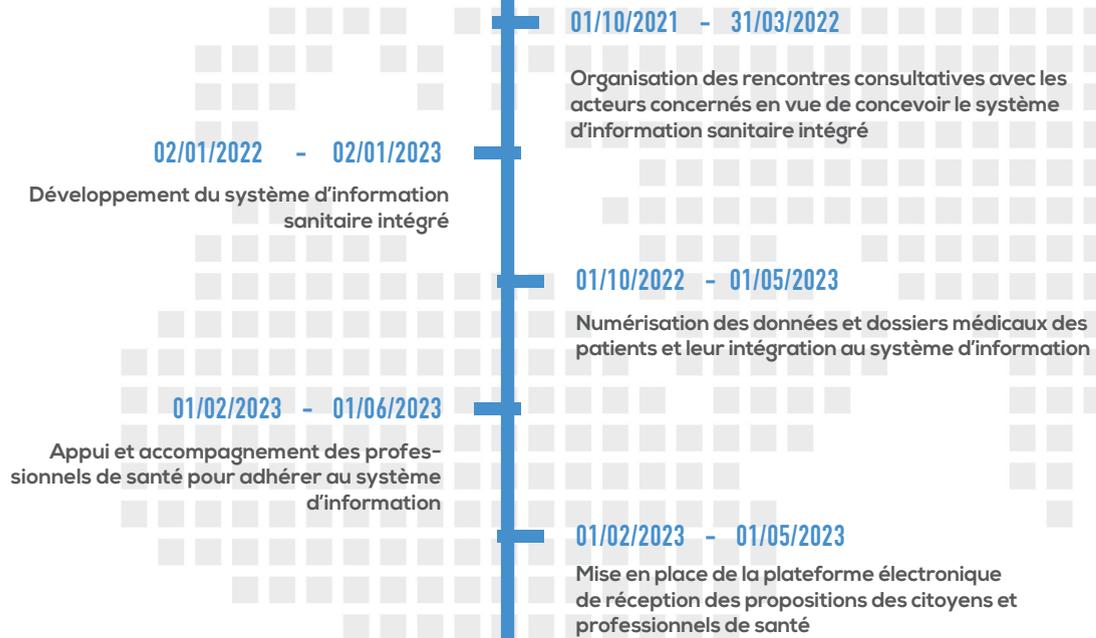
■ INDICATEURS D'IMPACT

- Nombre de dossiers médicaux des patients documentés et sauvegardés dans le système d'information sanitaire
- Nombre de comptes créés pour les professionnels de santé
- Nombre d'opérations (création, consultation, mise à jour) réalisées par les professionnels de santé sur les dossiers médicaux des patients via le système d'information sanitaire
- Taux de satisfaction des professionnels de santé vis-à-vis du système d'information de santé
- Taux de satisfaction des citoyens vis-à-vis du système d'information sanitaire et son rôle dans l'amélioration des services de santé.





Activités programmées





ENGAGEMENT

9

Mise en place d'un portail national de l'intégrité



Entité responsable de la mise en œuvre

Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la corruption



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

Le Maroc s'est engagé dans un ensemble de projets visant à promouvoir les principes d'intégrité, de transparence et de lutte contre la corruption. Cependant, la communication sur ces projets ainsi que les informations les concernant restent très limitée en l'absence d'un portail dédié regroupant toutes les informations à ce sujet. Ce qui constitue un obstacle à la participation citoyenne, à l'engagement des citoyens dans les politiques publiques et à la promotion des valeurs de l'intégrité et de la transparence.

■ SOLUTION PROPOSÉE

L'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption propose, à travers ce projet, la création d'un « portail national de l'intégrité ». Cet engagement est en phase particulièrement avec, le 3ème axe de la stratégie nationale de lutte contre la corruption 2015-2025 relatif à « la transparence et l'accès à l'information ». Ainsi, ce projet permettra de consolider les efforts déployés pour le renforcement des principes d'intégrité et de transparence en permettant aux citoyens d'accéder aux rapports, études et informations concernant le domaine de la probité et la lutte contre la corruption et d'être informé des efforts de l'Instance Nationale ainsi que ceux déployés par ses partenaires dans ce domaine. Ce portail offre également la possibilité d'émettre des avis et des suggestions visant à développer son contenu, ainsi qu'une plate-forme pour permettre aux citoyens de déposer leurs plaintes relatives à la corruption.

Ce portail comprendra les espaces suivants :

- Un espace dédié à la documentation (les textes juridiques, les rapports, les études, les guides, les conventions...);
- Un espace dédié aux statistiques nationales et internationales publiées par l'Instance Nationale ou par ses partenaires dans le domaine ;
- Un espace dédié aux plaintes ;
- Un espace de communication ;



- Un espace des services à distance qui comprend une bibliothèque électronique et un espace dédié aux formations à distance ;
- Un espace dédié à la presse...

■ **RÉSULTAT ATTENDU**

- Fournir aux internautes les rapports, les études et les informations relatifs à la probité, la transparence et à la lutte contre la corruption ;
- Recevoir, étudier et répondre aux suggestions des utilisateurs de ce portail en vue de développer le contenu scientifique dudit portail ;
- Renvoyer les internautes vers d'autres plateformes leur permettant d'accéder à l'information dans ce domaine;
- Orienter les internautes vers les différents canaux de dépôt de plaintes ;
- Renforcer la communication concernant les réalisations de l'Instance Nationale et de ses partenaires dans le domaine de l'intégrité et de la lutte contre la corruption.

■ **INDICATEURS DE SUIVI**

- Nombre d'organismes contribuant au portail de l'intégrité
- Pourcentage d'institutions engagées à fournir à l'instance les informations à jour.

■ **INDICATEUR D'IMPACT**

- Nombre de visites du portail.





Activités programmées

01/04/2021 - 01/07/2021

Conception du portail en partenariat avec les principaux acteurs concernés par le domaine de l'intégrité

01/07/2021 - 01/09/2021

Identification du contenu du portail et des services qu'il va offrir en coordination avec les partenaires de l'instance

01/09/2021 - 01/12/2021

Développement du portail national de l'intégrité

01/12/2021 - 01/03/2022

Préparation de guides de mise à jour du portail et organisation de sessions de formation au profit des partenaires de l'instance dans ce projet (administrations, secteur public, journalistes, organisations de la société civile)

01/03/2022 - 01/10/2022

Lancement officiel du portail et communication autour du portail





ENGAGEMENT

10

Promotion de la publication et la réutilisation
des données ouvertes



Entité responsable de la mise en œuvre

Agence du Développement du Digital



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

A l'ère de la transformation digitale, les organismes publics ont des opportunités en matière de données ouvertes (Open Data) et de données massives (Big Data). En effet, le phénomène du Big Data a bouleversé ces dernières années, à la fois l'univers économique et le secteur public en leur permettant de mieux gérer les facteurs contextuels auxquels ils font face. Aussi, la transformation digitale à l'aide des données massives apporte un moyen supplémentaire pour tout organisme public ou privé d'assurer plus de performance et de compétitivité.

Selon plusieurs études et rapports, les activités d'ouverture des données se multiplient partout dans le monde, les organismes publics publient des jeux de données, créent des portails, organisent des hackathons, etc., en produisant dans certains pays des retombées tangibles.

A l'échelle nationale, plusieurs actions ont été entreprises pour le développement de l'Open Data, dont notamment :

- La mise en place du portail national de l'open data : www.data.gov.ma (2011) ;
- L'adhésion du Maroc au Partenariat pour le Gouvernement Ouvert (2018) ;
- L'adoption de la loi n°31.13 relatives au droit d'accès à l'information (2018) ;
- La constitution de la Commission du droit d'accès à l'information (2019) ;
- La mise en place d'un comité de pilotage des données ouvertes (2019) en charge de la supervision et du suivi de la mise en œuvre de ce chantier au niveau national. Ce comité, dont les travaux sont coordonnés par l'ADD, est composé de différents organismes et institutions concernés ;
- Réalisation d'une étude par l'ADD en partenariat avec la Banque mondiale et en coordination avec les différents organismes et institutions concernés (année 2020), à l'issue de laquelle un plan d'action national visant la promotion de la publication et la réutilisation des données ouvertes a été élaboré ;
- Organisation d'ateliers de sensibilisation et de communication sur le sujet des données ouvertes au



profit des responsables des administrations, des institutions et des entreprises publiques (année 2020).

Néanmoins, les résultats de ces efforts ne sont pas à la hauteur des objectifs souhaités, et ce, en raison de plusieurs contraintes liées à la gouvernance, la gestion et l'utilisation des données :

- Gouvernance des données : cadre juridique non clair, faible engagement des acteurs concernés
- Gestion des données : Absence de standards nationaux en matière de données ouvertes, faible interopérabilité entre les systèmes d'information des organismes publics, absence de cartographie des données
- Publication et utilisation des données : Difficulté d'accès aux données ouvertes détenues par les administrations publiques, manque de prise de conscience sur l'importance de la publication et la réutilisation des données ouvertes, manque d'initiatives d'exploitation et réutilisation des données ouverts, manque de visibilité sur les cas de réutilisation des données, manque de pratique d'anonymisation des données, absence d'une culture de transparence des données au niveau des administrations publiques.
- Absence d'une politique de publication des données ouvertes ; absence des actions de sensibilisation à l'utilisation et aux avantages des données ouvertes.

■ SOLUTION PROPOSÉE

Accélération de la mise en œuvre du plan d'action national relatif au développement des données ouvertes, et ce à travers la réalisation de plusieurs actions notamment :

- L'élaboration et la publication des référentiels de données nécessaires pour la collecte, le traitement, la publication et la réutilisation des données ouvertes ;
- La poursuite de l'organisation des actions de sensibilisation et du renforcement des capacités liées à l'Open data au niveau des ministères, établissements/entreprises publics et collectivités territoriales ;
- La poursuite de l'organisation des actions de sensibilisation au profit des entreprises notamment les startups pour les sensibiliser sur l'importance de la réutilisation des données ouvertes ;
- La refonte du portail national unifié pour la publication des données ouvertes www.data.gov.ma ;
- La coordination et l'accompagnement des organismes et institutions concernés pour la mise à jour et l'enrichissement du contenu du portail ;



- La mise en place d'un cadre juridique approprié pour la promotion de l'ouverture des données publiques.

■ RÉSULTAT ATTENDU

- Augmentation du nombre des données ouvertes publiées par les organismes et institutions concernés
- Renforcement de la transparence et de la confiance entre l'administration et les citoyens
- Promotion de la recherche scientifique et l'innovation
- Promotion de l'investissement et de l'entrepreneuriat
- Promotion de la participation citoyenne et la contribution aux débats sur la politique publique au moyen de données et de preuves

■ INDICATEURS DE SUIVI

- Taux d'avancement de la préparation des référentiels de données nécessaires pour la collecte, le traitement, la publication et la réutilisation des données ouvertes
- Nombre de bénéficiaires des formations dans les administrations publiques
- Nombre d'entreprises bénéficiant de campagnes de sensibilisation organisées
- Taux d'avancement de la refonte du portail national unifié de publication des données ouvertes
- Taux d'avancement de l'élaboration du cadre juridique nécessaire pour la promotion de l'ouverture des données publiques

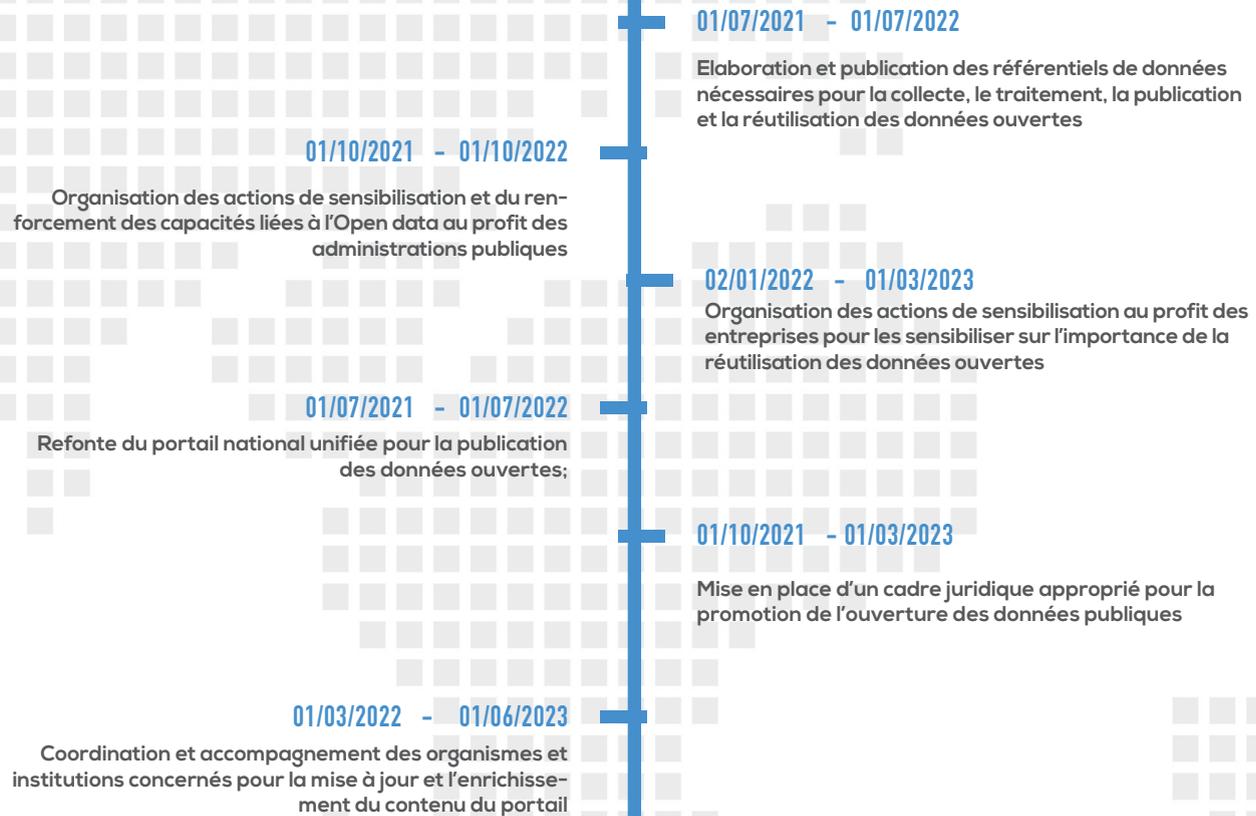
■ INDICATEURS D'IMPACT

- Nombre de données publiés sur le portail national
- Nombre de réutilisations de données ouvertes publiées
- Amélioration du classement mondiale du Maroc en matière d'Open Data





Activités programmées





EGALITÉ ET INCLUSION



ENGAGEMENT

11

Promotion de l'égalité et de la participation
des femmes à la vie publique et leur auton-
omisation économique



Entité responsable de la mise en œuvre

Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

- Les acquis constitutionnels liés à l'égalité des sexes, ainsi que les réformes législatives et institutionnelles qui ont suivi, ont constitué un tournant dans le domaine des droits des femmes. Ceci a positivement impacté la situation des femmes marocaines, permettant ainsi de porter l'intérêt réel pour les questions d'égalité des sexes et de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles et de l'inscrire dans la dynamique nationale générale liée aux droits de l'homme au Maroc et dans les politiques et programmes publics, notamment les plans gouvernementaux pour l'égalité « Iqram 1 » et « Iqram 2 ».
- Malgré tous les efforts, la question de la promotion de l'égalité des sexes demeure l'une des préoccupations de la société marocaine. Ces préoccupations s'incarnent dans des contextes variés, principalement liés à :
- Les problèmes socio-économiques des femmes (le taux de participation des femmes au marché du travail a atteint 19% en 2019),
- La faible participation des femmes à la vie publique (la représentation des femmes à la Chambre des représentants était de 21 % aux dernières élections de 2016 et de 17 % aux hauts postes de responsabilité et de 24% pour les postes de responsabilité) ;
- Les stéréotypes à l'égard des femmes (65% des femmes pensent qu'une femme ne devrait pas travailler si le revenu du mari est suffisant pour subvenir aux besoins de la famille, selon une étude menée en 2019),
- L'accès aux programmes d'éducation et de formation (le taux d'analphabétisme chez les femmes était de 44% selon les statistiques 2018),
- Les violences faites aux femmes (le pourcentage de femmes maltraitées a atteint 54% en 2019),
- La faiblesse des mécanismes de planification stratégique basée sur le genre, notamment au niveau territorial.



■ SOLUTION PROPOSÉE

Pour répondre à ces problématiques, le Ministère des Solidarités, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, sur la base d'une approche participative incluant tous les acteurs et parties prenantes sur le terrain, y compris les pouvoirs publics, les institutions nationales, les collectivités territoriales, le secteur privé, les universités, la société civile et les partenaires techniques et financiers internationaux, a lancé un ensemble de chantiers structurants :

1. Lancement du processus de préparation du troisième plan gouvernemental pour l'égalité, en tenant compte des résultats de l'évaluation finale du deuxième plan gouvernemental pour l'égalité, des évolutions et des problèmes soulevés, y compris l'impact de la pandémie sur la femme ;
2. Opérationnalisation des mesures du programme « Maroc-Attamkine » en travaillant sur :
 - Réforme législative et institutionnelle (fixation d'un quota de femmes et de filles entrepreneurs pour accéder aux marchés publics, fixation d'un quota de représentation des femmes dans les conseils d'administration, fixation d'un quota de représentation des femmes dans les domaines de la prise de décision syndicale, orienter et transférer le soutien fourni par le programme Tayssir aux mères)
 - Incitations et politiques sensibles au genre (accorder des exonérations fiscales pour les entreprises qui fournissent un travail décent et atteindre la parité hommes-femmes, exonérations fiscales pour les entreprises qui emploient des femmes handicapées)
 - Changer les représentations et les stéréotypes (communiquer sur les décisions de justice et décisions de justice en faveur des femmes victimes de discrimination au travail).
 - Conclure des accords de partenariat avec les conseils de régions et de régions afin d'activer les mesures du programme «Maroc-Attamkine» au niveau territorial
 - Fixer un quota de l'accès des filles aux spécialités techniques au sein des établissements de formation professionnelle
3. Création de 20 centres multidisciplinaires pour femmes, portant le nombre total de centres nouvellement créés sur le territoire national à 85 centres
4. Lancement d'un plan régional pour l'égalité au niveau de la région de Rabat-Salé comme région modèle dans l'optique de le généraliser au reste des régions
5. Accompagnement des collectivités territoriales pour intégrer la planification genre dans les plans de développement régional pour la période 2021-2026

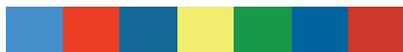


■ RÉSULTAT ATTENDU

- Disponibilité de la troisième version du plan gouvernemental pour l'égalité ;
- Augmenter le taux de l'accès des femmes entrepreneures aux marchés publics ;
- Augmenter le pourcentage de représentation des femmes dans les conseils d'administration des entreprises et dans les postes de prise de décision syndicale ;
- Orienter et transférer le soutien apporté par le programme « Tayssir » aux mères ;
- Augmenter le taux d'emploi des femmes en général et des femmes en situation précaire en particulier ;
- Contribuer au changement des représentations et des stéréotypes et à réduire les manifestations de discrimination sur les lieux de travail
- Augmenter le taux de participation des femmes à la vie économique au niveau territorial
- Augmenter le pourcentage d'accès des filles aux formations techniques au sein des établissements de formation professionnelle
- Inclure la planification basée sur le genre dans les plans de développement régional
- Soutenir et accompagner les femmes victimes de violences.

■ INDICATEURS DE SUIVI

- Taux d'avancement dans la préparation et d'approbation de la troisième version du plan gouvernemental pour l'égalité
- Taux d'opérationnalisation du programme « Maroc-Attamkine » sur la période 2021-2023
- Nombre d'accords de terrain conclus dans le domaine de l'autonomisation économique
- Nombre des EMF créés
- Pourcentage de mise en œuvre du plan régional pour l'égalité au niveau de la région Rabat-Salé
- Nombre d'accords conclus avec les conseils de régions pour intégrer la planification genre dans les plans de développement régional pour la période 2021-2026.



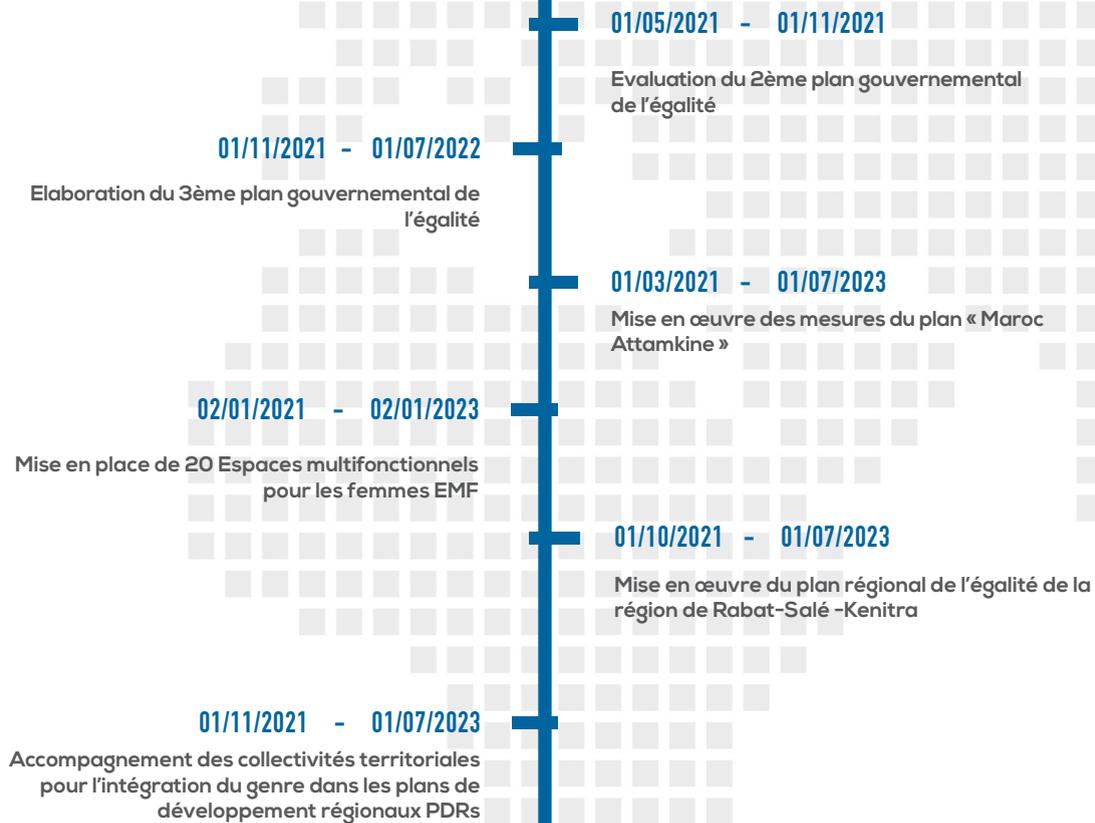
■ INDICATEURS D'IMPACT

- Taux d'accès des femmes entrepreneurs aux marchés publics,
- Pourcentage de représentation des femmes dans les conseils d'administration et dans les domaines de prise de décision syndicale
- Nombre de mères ayant bénéficié de l'accompagnement du programme Tayssir
- Taux d'emploi des femmes
- Pourcentage de femmes handicapées qui travaillent
- Pourcentage de femmes bénéficiant de programmes d'autonomisation économique au niveau territorial
- Pourcentage de filles diplômées des spécialités techniques au sein des établissements de formation professionnelle
- Nombre de plans de développement régional disponibles sur les programmes sensibles au genre.





Activités programmées





ENGAGEMENT

12

**Renforcement de l'accès à l'information
aux personnes en situation de handicap**



Entité responsable de la mise en œuvre

Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

Malgré les efforts engagés par le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, en tant qu'instance nationale de coordination et d'impulsion des projets et des programmes de la promotion des droits des personnes en situation de handicap, certaines problématiques persistent notamment l'accès à l'information, et ce à cause de :

- La non-disponibilité de la traduction à la langue des signes dans certains médias audiovisuels. En effet, malgré les efforts engagés en matière de traduction à la langue des signes des spots de sensibilisation contre le COVID-19, plusieurs médias audiovisuels restent inaccessibles aux personnes en situation de handicap auditif
- La difficulté d'accès à l'information dans les sites internet institutionnels. En effet, les sites internet institutionnels se révèlent, éminemment, importants et usuels dans la vie quotidienne des citoyens, et cela, sur plusieurs plans (éducation, emploi, commerce, administration, santé, culture, divertissement ...etc.). D'où, la nécessité de les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap.

■ SOLUTION PROPOSÉE

- Intégrer la traduction à la langue des signes dans tous les médias audiovisuels produits par le ministère ;
- Impliquer les associations œuvrant dans le domaine de l'handicap dans la mise en place des campagnes de sensibilisation ;
- Elaborer un référentiel national d'accessibilité web, en impliquant les associations œuvrant dans le domaine de handicap et le partager avec les administrations et organismes concernés.

■ RÉSULTAT ATTENDU

- Amélioration de l'accès des personnes en situation de handicap auditif aux médias audiovisuels produits par le ministère



- Amélioration de la qualité des campagnes de sensibilisation et leur alignement avec les attentes des personnes en situation de handicap
- Disponibilité d'un référentiel national d'accessibilité web pour les personnes en situation de handicap dans l'optique de son implémentation par les départements et organismes concernés.

■ INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre des productions audiovisuelles traduites à la langue des signes
- Nombre des organisations de la société civile concernées consultées lors de la préparation des campagnes de sensibilisation
- Nombre d'administrations et d'organismes qui ont participé dans l'élaboration du référentiel d'accessibilité web
- Taux d'avancement de la préparation du référentiel d'accessibilité web

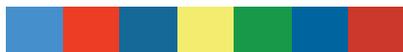
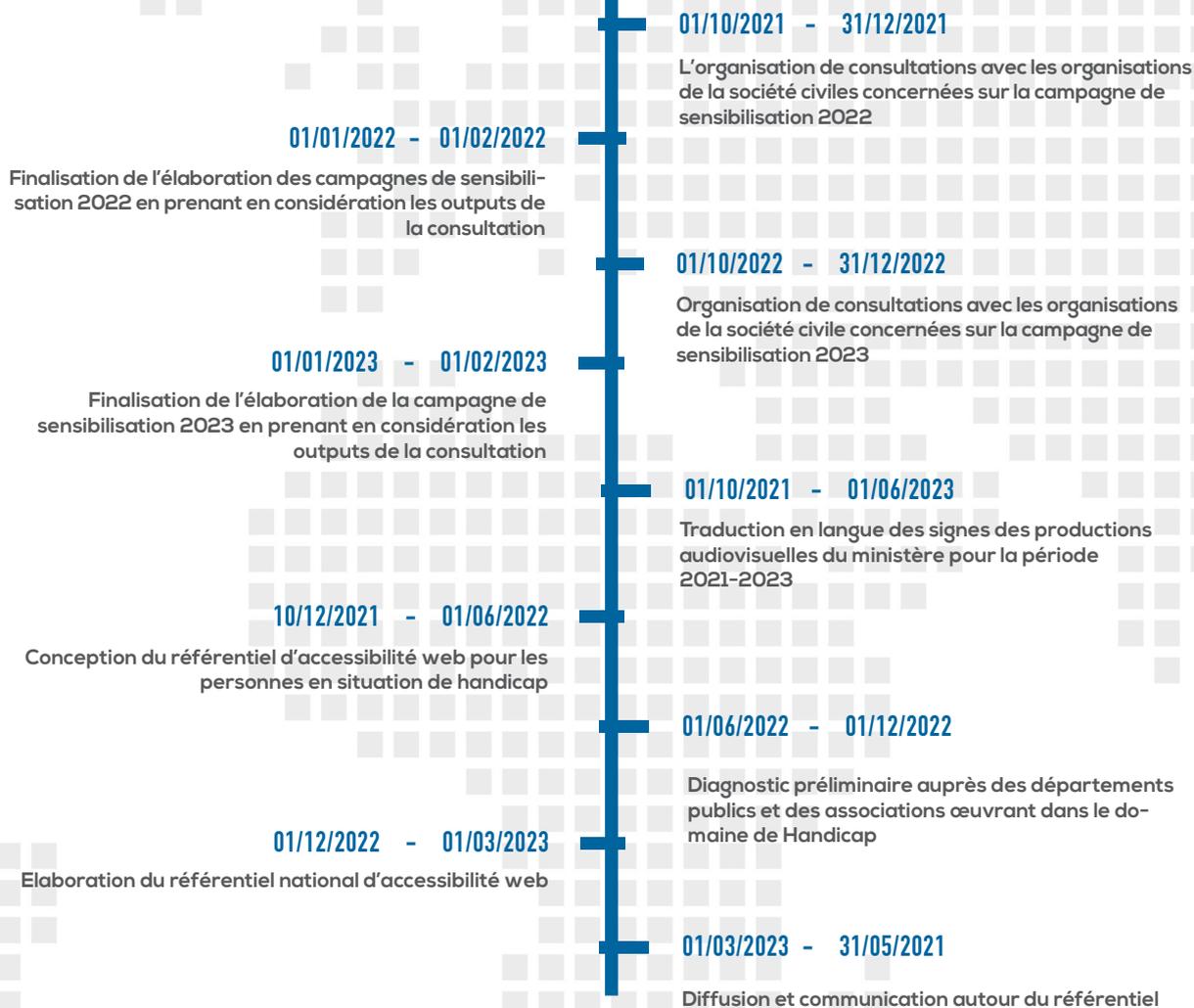
■ INDICATEURS D'IMPACT

- Taux de satisfaction relative aux campagnes de sensibilisation
- Taux de conformité du portail du ministère aux dispositions du référentiel d'accessibilité web
- Nombre d'administrations et d'organismes concernés qui ont adhéré à l'opérationnalisation des dispositions du référentiel d'accessibilité web.





Activités programmées





ENGAGEMENT

13

**Amélioration de la qualité des services
publics relatifs à la protection de l'enfance**



Entité responsable de la mise en œuvre

Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

La protection des enfants contre les abus, la violence, l'exploitation et la négligence nécessite l'intervention d'un ensemble de services publics, en fonction des besoins de chaque enfant, dans les domaines suivants :

- Détection et réception des plaintes ;
- Assistance immédiate en cas d'urgence médicale et sociale ;
- Signalement auprès des autorités judiciaires en cas de besoin ;
- Evaluation de la situation sociale de l'enfant et de la famille ;
- Accompagnement médico-psychologique et social, l'intégration éducative et sociale ;
- Suivi - évaluation du développement de la situation de l'enfant, en plus de fournir des informations et d'élaborer des rapports.

L'expérience de terrain a montré l'existence de disparités entre les territoires dans la prestation des services, le manque de coordination entre les services et les programmes des différents acteurs, le manque de ressources humaines qualifiées, ainsi que le besoin croissant d'un ensemble de mécanismes et des outils qui facilitent la coordination et l'échange d'informations entre les acteurs concernés au niveau territorial.

■ SOLUTION PROPOSÉE

Le Ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille œuvre pour la mise en place des Dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection de l'Enfance (DTIPE) dans huit (8) provinces pilotes, en vue de leur évaluation et généralisation dans le reste des provinces du Royaume.

Les DTIPE est une entrée essentielle pour renforcer le système de protection, en réalisant la convergence entre les services judiciaires, médicaux, psychologiques, sociaux et éducatifs, ainsi que le suivi et l'évaluation, selon un protocole unifié qui définit le circuit de protection, le panier des services pour chaque étape de la protection, les rôles et responsabilités des départements publics concernés, les procédures d'orientation des enfants selon la Carte des acteurs et des institutions.



Dans ce cadre, au niveau des provinces pilotes, les actions suivantes seront réalisées :

- Mise en place de Comités Provinciaux de Protection de l'Enfance (CPPE) qui comprend dans sa composition des représentants des services décentralisés des secteurs gouvernementaux concernés et institutions qui sont sous leur tutelle, avec la possibilité de la participation des représentants de la justice, du ministère public et de la société civile à ses travaux ;
- Mise en place des Centres d'Accompagnement pour la Protection de l'Enfance (CAPE) selon un cahier de charge préparé par le Ministère à cet égard, précisant les missions et fonctions du centre, les profils des ressources humaines et les spécifications et normes du bâtiment ;
- Mise en place d'un système d'information intégré de suivi de l'enfant dans le circuit de protection et accompagnement des acteurs territoriaux concernés pour son utilisation ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation dans le domaine de la protection de l'enfance au profit des acteurs concernés au niveau des provinces cibles ;
- Elaboration participative des outils de pilotage des DTIPE et de la convergence des interventions multisectorielles et l'accompagnement des acteurs territoriaux concernés pour les utiliser, à savoir :
 - » Guide de diagnostic des structures et services de protection de l'enfance au niveau de la province
 - » Guide d'élaboration des plans d'action provinciaux de protection de l'enfance
 - » Circuit de protection de l'enfance
 - » Protocole Cadre de protection de l'enfance
 - » Référentiel National de l'évaluation standardisée des situations de danger en protection de l'enfance.

■ RÉSULTAT ATTENDU

Les provinces pilotes disposent de :

- Structures et outils de coordination des programmes et des services de protection de l'enfance selon les besoins du territoire
- Ressources humaines qualifiées et spécialisées dans le domaine de l'assistance sociale aux enfants en besoin de protection et leurs familles



- Structures et services de proximité intégrés et efficaces dans le domaine de la protection de l'enfance
- Informations et données statistiques actualisées sur la situation de l'enfance en besoin de protection.

■ INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre des comités provinciaux mises en place
- Nombre des Centres d'Accompagnement de Protection de l'Enfance mises en place
- Taux du progrès du développement du système d'information intégré de suivi de l'enfant dans le circuit de protection
- Nombre des sessions de formation réalisés
- Nombre des bénéficiaires des sessions de formation réalisés
- Nombre des outils élaborés en matière de pilotage des dispositifs territoriaux et convergence des interventions multisectorielles.

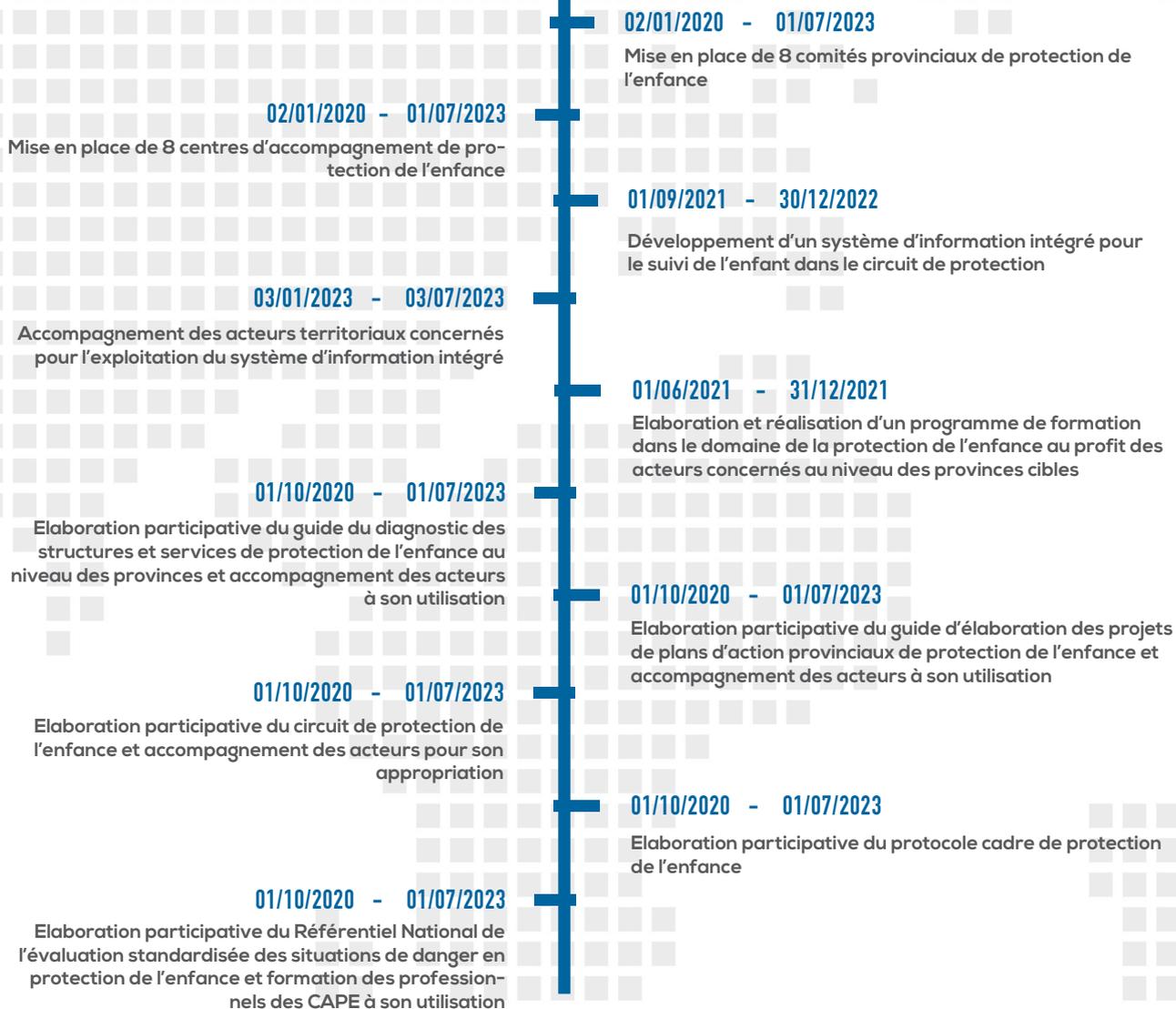
■ INDICATEURS D'IMPACT

- Nombre d'enfants et de familles bénéficiaires des services des dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection de l'Enfance.





Activités programmées





JUSTICE OUVERTE



ENGAGEMENT

14

Publication des textes de loi, des jugements, des décisions juridiques et de la jurisprudence



Entité responsable de la mise en œuvre

Ministère de la Justice



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

- Difficulté d'accès et de recherche de l'information juridique notamment en ce qui concerne les textes de loi et les procédures judiciaires ;
- Difficulté d'accès aux informations produites par la justice notamment en ce qui concerne les jugements, les décisions et la jurisprudence ;
- Difficulté d'accès aux informations sur la performance judiciaire ;
- Manque de mécanismes de partage de connaissances et de visions sur les sujets d'ordre juridique et judiciaire.

■ SOLUTION PROPOSÉE

Mise en place d'une plateforme informatique pour la publication des textes de loi, des jugements, des décisions et de la jurisprudence, composée des modules suivants :

- Module pour la publication des textes de loi et des procédures judiciaires sous format du bulletin officiel ou de textes traités, avec possibilité de les télécharger gratuitement ;
- Module pour la publication des jugements, des décisions et de la jurisprudence tout en respectant le principe de la protection des données à caractère personnel, avec possibilité de les télécharger gratuitement ;
- Module pour le partage des données sur la performance de la justice, et ce à travers la publication publication des statistiques en la matière en format ouvert (Open Data) ;
- Module permettant aux chercheurs, spécialistes et professionnels de la justice de publier sur la plateforme leurs articles, recherches et études.



■ RÉSULTAT ATTENDU

- Promotion de la transparence et consolidation du droit d'accès à l'information juridique et judiciaire d'une manière rapide et gratuite ;
- Augmentation de la connaissance et de la conscience juridique et judiciaire à travers la publication des textes de loi, des jugements, des décisions et de la jurisprudence ;
- Encouragement de la recherche scientifique dans le domaine des études juridiques et judiciaires à travers la mise en place d'une « Bibliothèque virtuelle juridique et judiciaire » continuellement enrichie ;
- Encouragement de l'investissement à travers la disponibilité des données permettant d'avoir une compréhension du système judiciaire marocain ;
- Facilitation du partage des connaissances juridiques et judiciaires et des bonnes pratiques en la matière au profit des professionnels, des chercheurs et du grand public.

■ INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de modules développés
- Nombre de modules mis en ligne

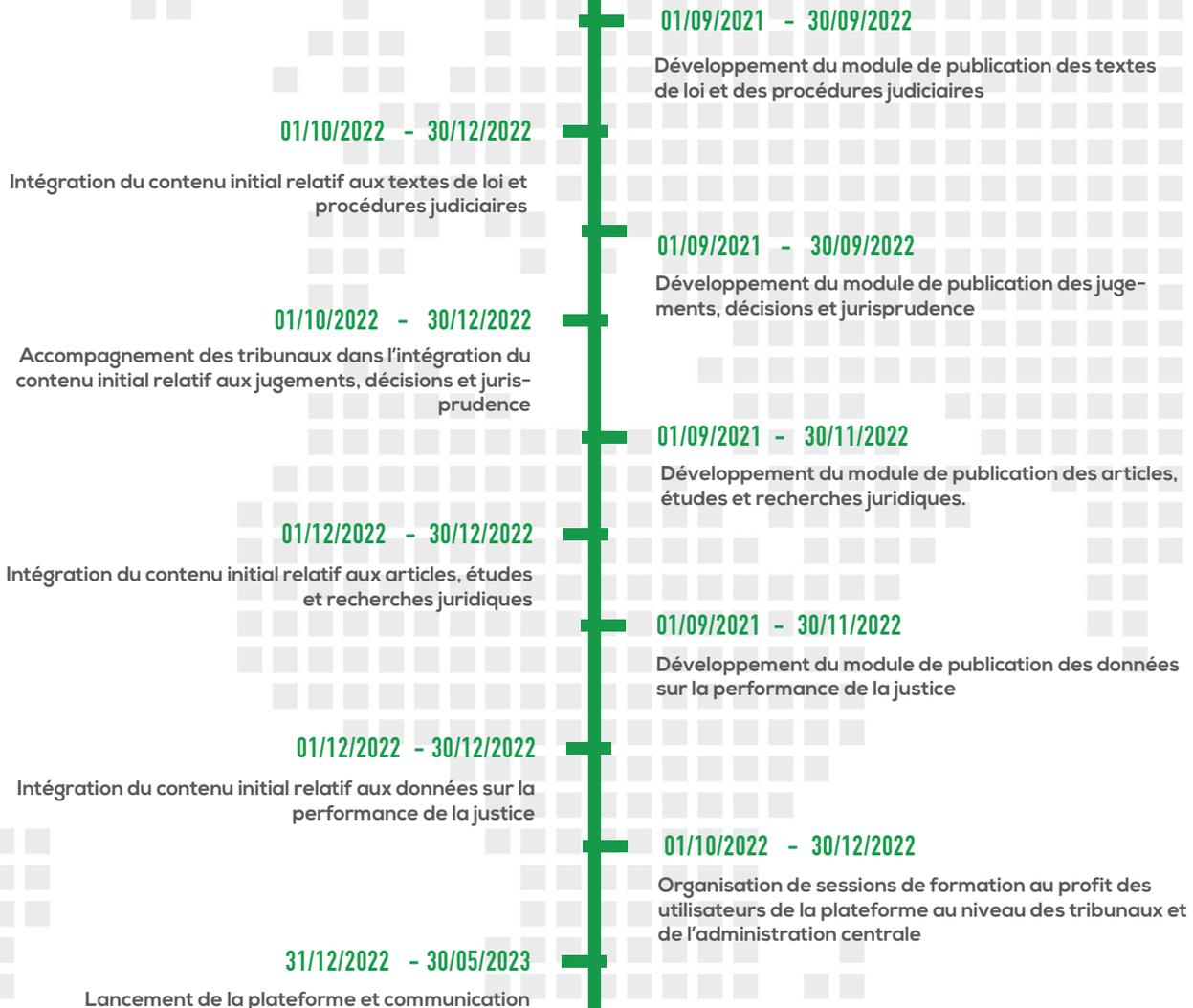
■ INDICATEURS D'IMPACT

- Nombre de textes de loi publiés
- Nombre de jugements publiés
- Nombre de décisions publiées
- Nombre des jurisprudences publiées
- Nombres d'études, articles et recherches publiés
- Nombre de statistiques publiées en format ouvert.





Activités programmées





ENGAGEMENT

15

Mise en place d'un cadre juridique relatif
à l'usage des moyens électroniques dans
les procédures judiciaires



Entité responsable de la mise en œuvre

Ministère de la Justice



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

Le non-recours aux moyens électroniques dans le cadre des contentieux et d'échange électronique de données judiciaires en raison de l'absence d'un texte juridique encadrant ces processus, ce qui pose un certain nombre de problématiques, notamment :

- Le lien étroit avec les registres et les supports papier, et la difficulté qui en résulte dans la recherche et le stockage, et qui sont toujours sujettes à des destructions ou à des pertes ;
- L'absence d'assistance de certaines parties aux séances du Tribunal en raison de l'éloignement du Tribunal dans lequel le dossier judiciaire est promu ;
- La difficulté de transférer certains détenus des établissements pénitentiaires vers les Tribunaux, ce qui nécessite des ressources financières et des efforts importants ;
- La lenteur des procédures judiciaires en raison du problème de notification ;
- La lenteur des procédures judiciaires en raison de l'échange papier obligatoire des requêtes, des mémoires et des procès-verbaux de la police judiciaire ;
- La longue durée des procédures d'exécution des commissions rogatoires internationales ;
- La décentralisation des casiers judiciaires nationaux.

■ SOLUTION PROPOSÉE

Cet engagement vise à établir un cadre juridique spécifique qui contrôle les règles de fond et de forme des procédures contentieuses et l'échange de données judiciaires par voie électronique, à travers :

- L'organisation des procédures légales du procès à distance et la détermination des cas d'y recourir et la fixation des parties qui en bénéficient et ses conditions ;
- L'organisation des procédures légales d'échange numérique des requêtes, des mémoires et des procès-verbaux de la police judiciaire, avec la possibilité de mention d'une signature électronique ;



- L'organisation du processus de notification électronique ;
- L'organisation des procédures d'exécution des commissions rogatoires internationales ;
- La création d'une base de données pour centraliser les casiers judiciaires nationaux des personnes physiques et morales marocaines et étrangères.

Dans ce cadre, des consultations auront lieu avec tous les acteurs intervenants dans le système de la justice, respectivement : le Conseil Supérieur de l'Autorité Judiciaire, la Présidence du Ministère Public, les Associations des Ordres des Avocats, les Huissiers de Justice... ; Ces consultations prendront deux directions : la première est de fournir des observations écrites sur le projet-loi, et la seconde est de tenir diverses réunions et rencontres dans le but d'améliorer l'avant-projet-loi.

■ RÉSULTAT ATTENDU

- Adopter un nouveau mécanisme de contentieux caractérisé par l'ouverture et l'efficacité
- Améliorer l'efficacité et l'efficience au sein de l'établissement judiciaire
- Réduire le fardeau de toutes les personnes intervenantes dans le système de justice.

■ INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de consultations accomplies
- Taux d'avancement de la rédaction du projet-loi
- Un projet-loi approuvé par le Secrétariat Général du Gouvernement
- Un projet-loi approuvé par le Conseil du Gouvernement

■ INDICATEURS D'IMPACT

- Nombre des audiences à distance.

Nombre de détenus bénéficiaires

Nombre des dossiers traités à travers les moyens électroniques

Nombre des notifications électroniques ;

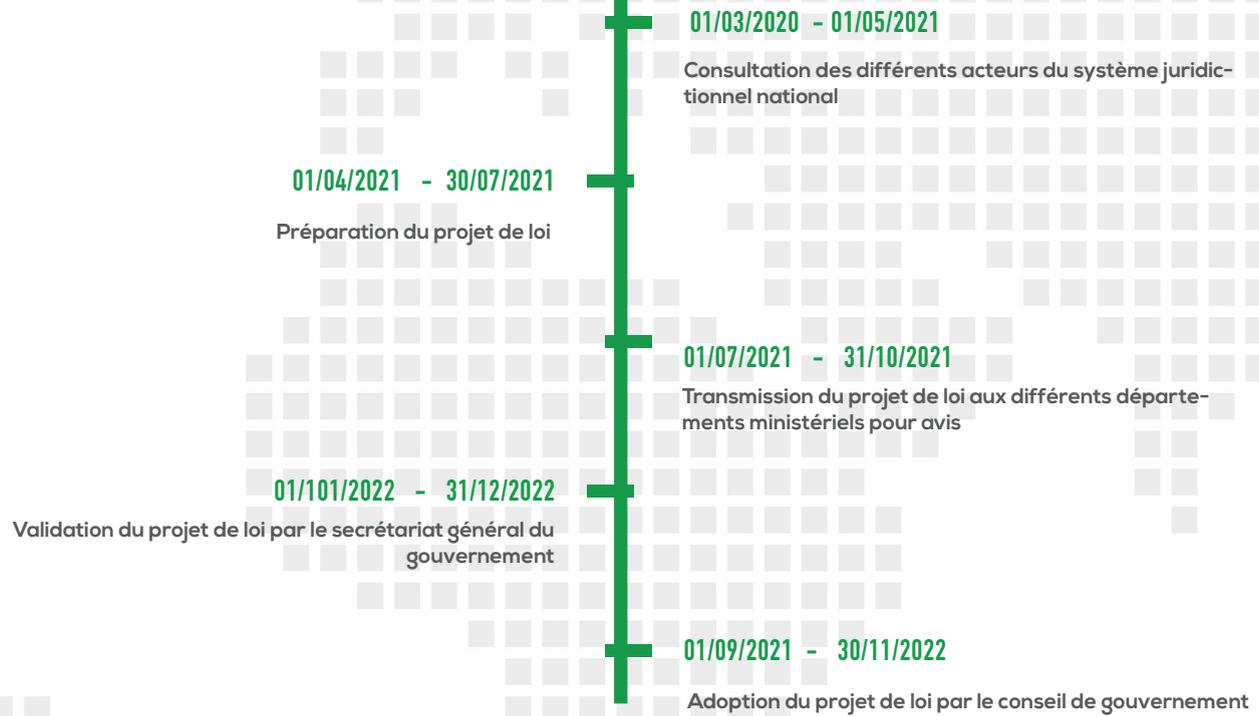
Nombre des requêtes et des mémoires échangées par voie électronique

Nombre des procès-verbaux de la police judiciaire par voie électronique





Activités programmées





ENGAGEMENT

16

Renforcement de l'adhésion des
auxiliaires de justice dans de la
transformation digitale de la justice



Entité responsable de la mise en œuvre

Ministère de la Justice



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

- Utilisation faible et limitée des applications et plateformes électroniques lancées par le ministère au profit des différents acteurs du système judiciaire, en raison des craintes relatives à l'authenticité et la sécurité informatique
- Difficultés au niveau de la communication et de l'échange des données et documents, en raison de la persistance de l'utilisation des méthodes manuelles dans les procédures réalisées par les auxiliaires de justice (Avocats, Adouls, experts, huissiers de justice...)
- Difficulté d'intégration de tous les auxiliaires de justice dans le chantier de la transformation digitale en raison des problématiques liées à la formation et à la maîtrise de l'outil informatique.

■ SOLUTION PROPOSÉE

- Adoption d'une approche participative visant le renforcement de l'adhésion de tous les acteurs du système judiciaire dans le chantier de la transformation digitale ;
- Mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation pour mettre en valeur l'importance et l'utilité des projets de transformation digitale en termes de gain de temps et de qualité des services fournis.
- Dématérialisation des procédures d'échange entre les tribunaux et les auxiliaires de justice à travers la création des plateformes électroniques permettant aux auxiliaires de la justice (Avocats, Adouls, Experts et Huissiers de justice) une communication rapide et efficace avec les tribunaux ;
- Programmation de sessions de formation au profit des utilisateurs des plateformes électroniques créées.

■ RÉSULTAT ATTENDU

- Economie d'effort et de temps, et facilitation de la communication avec les auxiliaires de justice ;
- Mise en place des mécanismes pour la favorisation de la transparence de la gestion des procédures relatives à l'exercice des métiers des auxiliaires de justice ;



- Mise en place d'un outil de suivi des procédures menées par les auxiliaires de justice au profit des usagers ;
- Intégration des composantes de l'administration judiciaire dans l'amélioration de la qualité des services judiciaires, le renforcement de l'efficacité judiciaire et la réduction des délais de procédures.

■ INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de conventions de partenariat signées avec les barreaux d'avocats et les différents ordres professionnels
- Nombre d'événements de sensibilisation et de communication organisés au profit des professionnels de la justice
- Nombre de modules développés au niveau des plateformes électroniques
- Nombre de bénéficiaires de la formation.

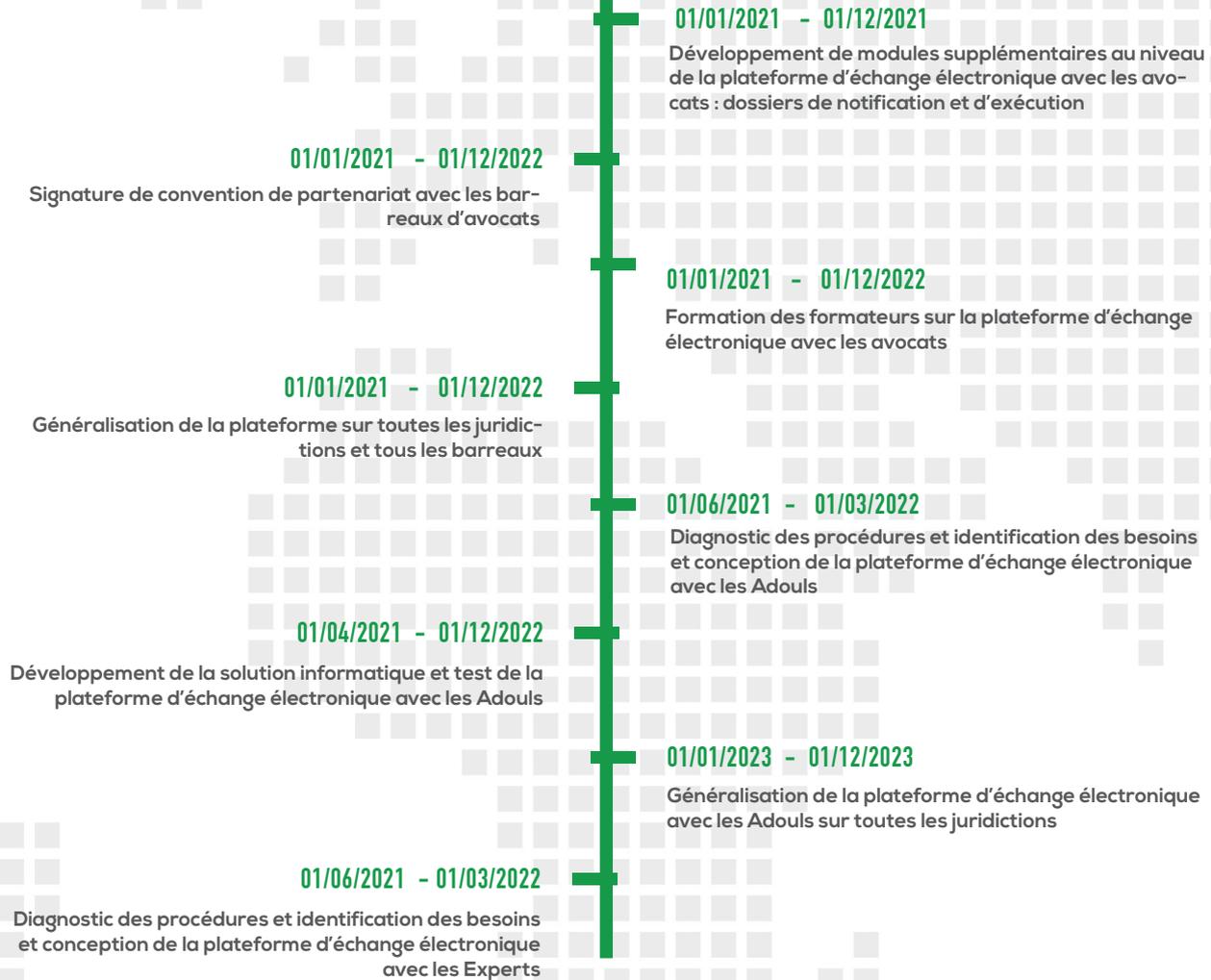
■ INDICATEURS D'IMPACT

- Taux de déploiement des plateformes électroniques au niveau des tribunaux
- Nombre de comptes d'utilisateurs créés pour les avocats
- Nombre de comptes d'utilisateurs créés pour les experts
- Nombre de comptes d'utilisateurs créés pour les Adouls
- Nombre de comptes d'utilisateurs créés pour les huissiers de justice
- Nombre de dossiers traités électroniquement.



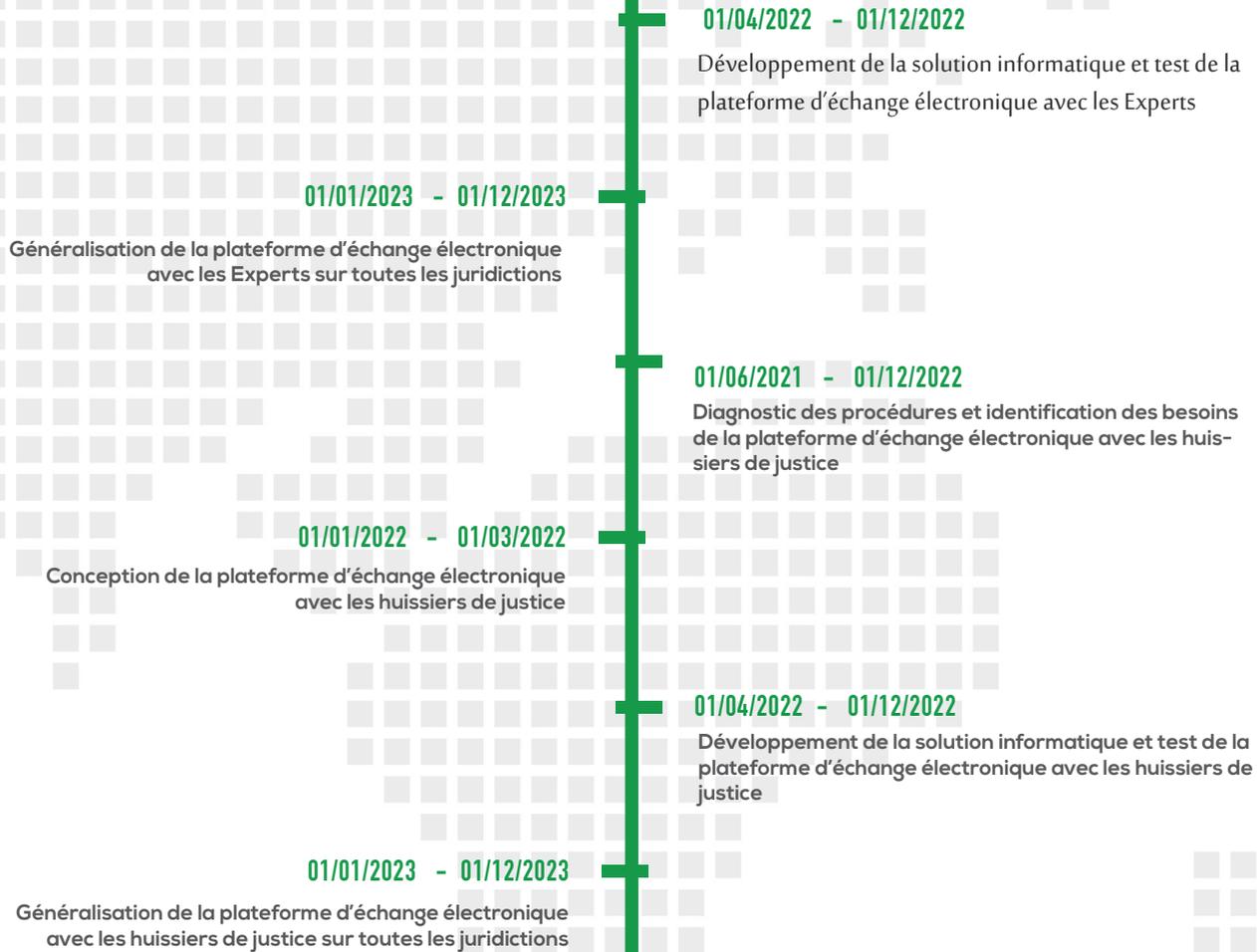


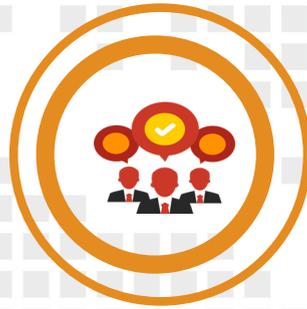
Activités programmées





Scheduled activities





PARTICIPATION CITOYENNE



ENGAGEMENT

17

Lancement d'un portail national
pour la formation à distance
des associations



Entité responsable de la mise en œuvre

Ministère Délégué Chargé des Relations avec le Parlement



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

La plupart des associations établies au Maroc, et dont le nombre dépasse les 200 mille associations, ont des difficultés à accéder aux programmes de renforcement des capacités, que ce soit dans les domaines horizontaux ou spécialisés, tels que la gestion administrative et financière, le plaidoyer, la communication, ainsi que la participation aux politiques publiques.

Aussi, et afin de promouvoir le travail associatif, il est indispensable de pouvoir accéder à un contenu de formation simplifié pour ceux qui souhaitent créer et gérer des associations.

■ SOLUTION PROPOSÉE

Création d'un portail national pour la formation à distance des associations qui propose des modules de formation à distance dans plusieurs thématiques liées à la participation citoyenne et à la vie associative.

Dans une première étape, le portail proposera un module de formation sur la démocratie participative qui a été élaboré en capitalisant sur les formations en présentiel organisées au profit des acteurs associatifs dans les différentes régions du Royaume, dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement 16 du premier plan d'action national du gouvernement ouvert, et en tenant compte des suggestions des bénéficiaires de ces programmes de formation.

Le contenu du portail sera progressivement enrichi par l'ajout de nouveaux modules de formation qui concernent principalement les domaines suivants :

- Accès des associations au domaine audiovisuel
- Procédure de création d'une association
- Planification stratégique
- Gestion administrative et financière
- Gestion des projets
- Techniques de plaidoyer

Ce portail permettra aussi à ses utilisateurs de bénéficier d'une attestation de formation après une évaluation des acquis en ligne via le même portail.



■ RÉSULTAT ATTENDU

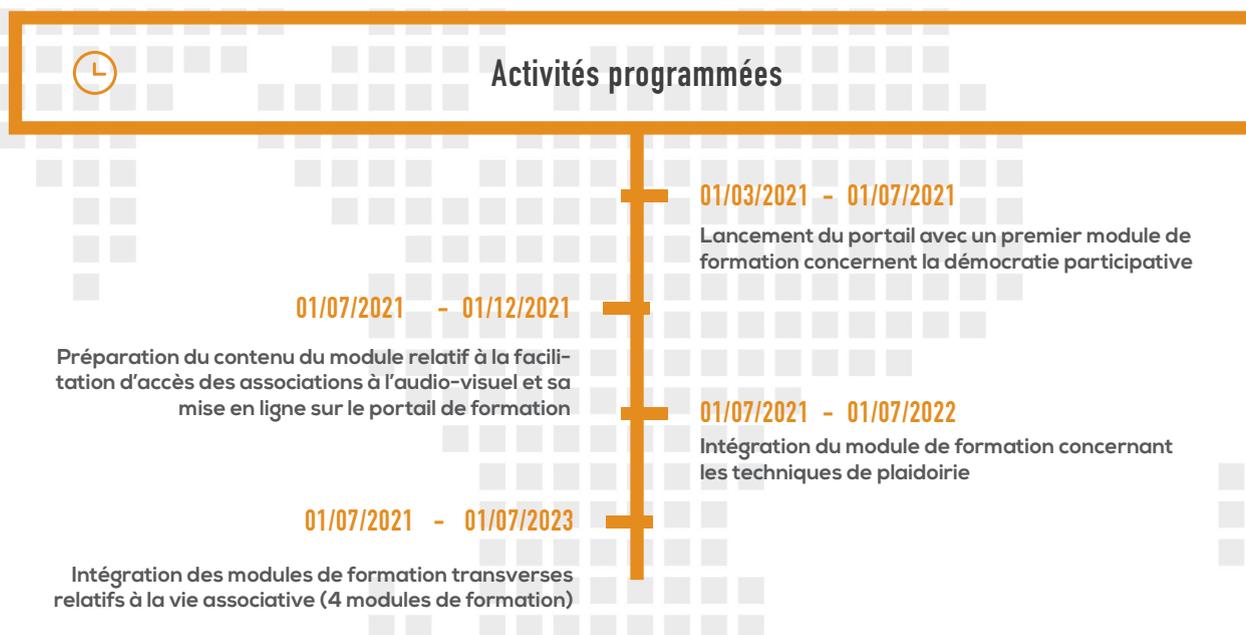
Disponibilité d'un portail national contenant des modules de formation simples et accessibles au public et permettant de renforcer les capacités des acteurs associatifs à contribuer au développement inclusif et durable.

■ INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de modules de formations disponibles sur le portail.

■ INDICATEURS D'IMPACT

- Nombre des utilisateurs du portail
- Nombre d'attestations de formation obtenues.





ENGAGEMENT

18

Mise en place de mécanismes de soutien à la transparence des aides publiques accordées aux organisations de la société civile



Entité responsable de la mise en œuvre

Ministère Délégué Chargé des Relations avec le Parlement



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

Difficulté d'accès au financement publique accordée aux organisations de la société civile, et ce pour plusieurs raisons notamment :

- La difficulté d'accès aux informations liées aux aides accordées par l'Etat aux associations (procédures et modalités pour bénéficier du financement, appels à projets de partenariat, ...)
- L'absence de mécanismes de suivi du processus de répartition des financements accordés aux associations par région, par nature de projet...
- L'absence de texte juridique contraignant pour l'utilisation du « portail charaka » afin d'assurer l'adhésion de tous les acteurs gouvernementaux impliqués dans les programmes de financement public accordés aux associations.

■ SOLUTION PROPOSÉE

Développer le contenu du portail « Charaka » afin de :

- Faciliter l'accès aux informations liées aux aides accordées par l'Etat aux associations ;
- Publier les appels à candidature relatifs aux projets de partenariat ;
- Publier les données relatives aux aides accordées par l'Etat aux associations (par type de projet, par région, ...) sous format cartographié.

En plus d'adopter un texte juridique contraignant pour l'utilisation du portail Charaka afin de garantir l'adhésion des acteurs publics concernés par le financement public accordé aux associations.

■ RÉSULTAT ATTENDU

Moralisation du financement public destiné aux associations ;

- Renforcement du droit d'accès à l'information relative au financement public destiné aux associations ;
- Renforcement de la transparence d'accès au financement public destiné aux associations à travers la diffusion de données et procédures le concernant.



■ INDICATEURS DE SUIVI

- Publication du décret du chef du gouvernement relatif au partenariat entre l'Etat et les associations de la société civile
- Nombre des acteurs publics adhérant au portail Charaka
- Nombre des associations enregistrées dans le portail Charaka
- Nombre d'informations relatives aux aides publiques publiées sur le portail
- Taux d'actualisation des données de la carte relative à la répartition des financements par région et par nature de projet

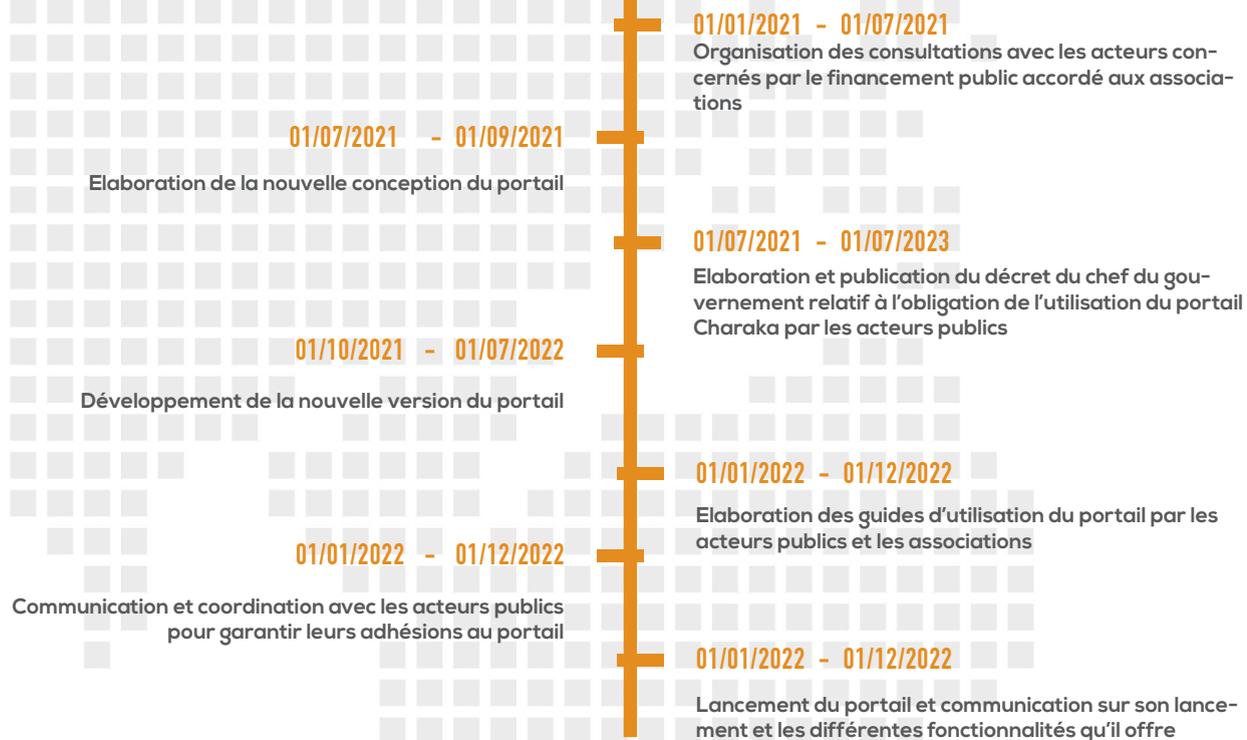
■ INDICATEURS D'IMPACT

- Nombre d'appels à projets de partenariat avec des associations publiés sur le portail
- Taux d'augmentation du financement public annuel accordé aux associations





Activités programmées





ENGAGEMENT 19

Renforcement de la participation citoyenne à travers la mise en place des cadres juridiques relatifs à la consultation publique et au volontariat



Entité responsable de la mise en œuvre

Ministère Délégué Chargé des Relations avec le Parlement



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

- Difficulté L'absence d'un texte juridique qui cadre la consultation publique, pour la mise en œuvre des articles 12 et 13 de la Constitution du Royaume du Maroc de 2011, et ce vide juridique conduit à une dispersion des efforts de l'Etat dans le domaine de la consultation publique, et confirme la disparité dans la méthodologie d'organisation des opérations de consultation publiques lancées par les administrations, les institutions publiques et les institutions élues, ce qui empêche les organisations de la société civile de participer à la préparation, au suivi et à l'évaluation des décisions, projets et politiques publics.
- L'absence d'un cadre juridique spécifique qui régit le volontariat au Maroc et qui stipule les droits et les obligations des volontaires et des entités organisant le volontariat.

■ SOLUTION PROPOSÉE

1. Préparer et soumettre le projet de loi sur la consultation publique à la procédure d'approbation législative dans le but de :
 - Instaurer les modalités de participation des organisations de la société civile, des citoyennes et citoyens et des acteurs sociaux à la préparation, le suivi et l'évaluation des décisions et des politiques publiques par le biais de mécanismes de dialogue et de consultation ;
 - Adopter des dispositions spécifiques sur les droits, engagements et obligations des parties prenantes concernées par le processus de consultation publique et préciser les principes et objectifs sur lesquels il se fonde.
2. Préparer et soumettre le projet de loi sur le volontariat contractuel à la procédure d'approbation législative dans le but de :
 - Réglementer le volontariat contractuel, en précisant les obligations des entités organisant le volontariat contractuel envers les volontaires contractuels, les engagements du volontaire contractuel envers ces entités, la procédure d'établissement et de résiliation du contrat de volontariat, et intégrant des dispositions en matière de coordination nationale et de coopération internationale dans le domaine du volontariat contractuel.
 - Mettre en place des dispositions juridiques pour renforcer la participation effective des jeunes en particulier, et des citoyens en général au développement communautaire, et créer une dynamique favorisant le travail bénévole.



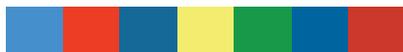
Il est à noter qu'au cours de l'année 2020, une consultation élargie a été réalisée avec tous les départements ministériels, les institutions constitutionnelles et la société civile sur le projet de loi sur le volontariat contractuel, ainsi que des réunions consultatives avec les départements ministériels et établissements publics concernés. Les résultats de ces consultations ont été recueillis et analysés à côté des bonnes pratiques internationales en la matière en vue de préparer le draft du projet de loi sur le volontariat.

■ RÉSULTAT ATTENDU

- Encourager les organisations de la société civile, les citoyens et citoyennes, et les acteurs sociaux à participer activement à la prise de décision publique et s'engager à prendre en considération les résultats des opérations de consultation publique
- Promouvoir la pratique de la consultation publique de manière transparente, crédible, efficace et bénéfique pour la prise de décision
- Promouvoir la participation effective des citoyennes et citoyens au développement de la société et créer une dynamique de soutien pour la consolidation du travail bénévole contractuel
- Encourager les citoyennes et citoyens à participer à l'action publique, contribuer au développement du capital immatériel, créer de la richesse, ainsi que soutenir les priorités des politiques publiques dans toutes ses dimensions
- Renforcer la confiance et la solidarité entre les membres de la société, ce qui contribuera à la réalisation des objectifs du développement humain intégré et durable
- Encourager les jeunes à faire du bénévolat
- Ouvrir de nouveaux horizons pour un travail bénévole large et dynamique et pour la vie associative en général.

■ INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'événements consultatifs avec les départements ministériels, les institutions publiques, les institutions constitutionnelles et les associations de la société civile afin de préparer des projets de loi relatifs à la consultation publique et au volontariat
- Pourcentage de recommandations émanant des réunions consultatives susmentionnées qui ont été incluses dans les 2 projets de loi
- Validation des deux projets de loi par le Secrétariat Général du Gouvernement
- Adoption des deux projets de loi par le Conseil de gouvernement
- Renvoi des deux projets de loi au Parlement



■ INDICATEURS D'IMPACTS

- Nombre des opérations de consultation publique organisées
- Taux de prise en compte des résultats des consultations publiques
- Nombre de contrats de volontariat établis.





ENGAGEMENT

20

Mobilisation de la société civile et renforcement de ses capacités pour améliorer sa participation au suivi et à la mise en œuvre de la politique environnementale



Entité responsable de la mise en œuvre

Ministre de la Transition énergétique et du Développement durable -Département du Développement Durable-



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

Le manque de capacités techniques et des mécanismes d'implication et de participation de la société civile en général et des associations environnementales en particulier, les empêchent de jouer pleinement le rôle qui leur a été assigné constitutionnellement à savoir la participation dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques environnementales, la contribution à la mise en œuvre des activités de proximité, et le développement de l'écocitoyenneté.

Cela est dû principalement au :

- Manque de professionnalisation des associations.
- Insuffisance des leurs capacités techniques
- Insuffisance des capacités humaines et financières de ces acteurs.
- Le manque d'informations actualisées sur les grands chantiers et programmes en lien avec l'environnement.

■ SOLUTION PROPOSÉE

Renforcer les capacités techniques de la société civile et lui fournir les différentes données environnementales pouvant étayer leurs interventions, et les faire représenter dans les différents comités consultatifs mis en place sur les différentes questions liées à l'environnement et au développement durable, et ce à travers :

1. L'organisation de sessions de formation en ligne au profit des associations environnementales dans les thématiques suivantes :
 - Les enjeux globaux en relation avec l'environnement et le développement durable.
 - Les problématiques environnementales nationales et locales.
 - L'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Développement Durable au niveau territorial.
 - La gestion financière et technique des projets.
2. La participation des associations dans les processus de concertation et de coordination en relation avec l'environnement et le développement durable, et ce à travers :



- La représentation de 5 associations désignées comme membres de la Commission Nationale de la Gestion Intégrée du Littoral.
 - La représentation de 3 associations désignées comme membres de la Commission Nationale du Climat et de la Biodiversité.
 - Pour ces deux commissions, un appel à candidatures a été lancé au profit des associations. La sélection a été faite par un comité selon des critères préétablis. La constitution de ces commissions et les missions de leurs membres fixées au niveau des textes réglementaires les instituant.
 - La représentation des associations dans les différents comités thématiques nationaux (2 comités) et régionaux (12 comités) mis en place sont désignées sur la base de leurs expériences et de leurs bilans en relation avec les thématiques ciblées par les comités précités.
3. La publication des informations et données sur les chantiers et programmes environnementaux à travers la diffusion proactive des informations suivantes :
- Le Département de l'Environnement procède à la publication proactive sur son site internet (www.environnement.gov.ma) des différentes activités et programmes environnementaux, des rapports régionaux et nationaux sur l'état de l'environnement, des textes juridiques environnementaux et des rencontres nationales et internationales...etc.
4. L'appui aux initiatives associatives environnementales à travers :
- L'Appui institutionnel aux activités des associations par la participation du Département de l'Environnement dans l'animation des rencontres associatives relatives à l'environnement et le développement durable, la mise à leur disposition de la caravane environnementale et à la diffusion des supports de sensibilisation.
 - L'appui logistique par la mise en place de clubs environnementaux au sein des établissements scolaires, des maisons de jeunes et de certaines associations, et l'octroi de divers équipements audiovisuels et informatique.

■ RÉSULTAT ATTENDU

- L'Autonomisation des associations et la promotion de leur participation à l'élaboration, la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques environnementales.

■ INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre des associations bénéficiaires des sessions de formation
- Nombre des associations membres au niveau des comités Nationales de consultation et de coordination



- Taux des informations publiées proactivement par rapport aux informations listées dans l'article 10 de la loi 31.13
- Nombre de données statistiques publiées
- Nombre de rapports et d'études publiés
- Nombre d'actions en matière d'appui institutionnel et logistique au profit des associations environnementales
- **INDICATEURS D'IMPACT**
- Nombre d'associations participantes aux programmes et projets environnementaux Nationaux





**COLLECTIVITIES
TERRITORIALES OUVERTES**



ENGAGEMENT

21

Renforcement de l'accès à l'information et
de la participation citoyenne au niveau des
collectivités territoriales



Entité responsable de la mise en œuvre

Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Territoriales



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

- Une partie des Collectivités Territoriales (CTs) ne dispose pas de sites web pour faciliter la communication avec le citoyen, la participation citoyenne et la publication proactive de l'information ;
- Absence d'une plateforme électronique unique pour le dépôt en ligne des demandes d'accès à l'information destinées aux collectivités territoriales.

■ SOLUTION PROPOSÉE

- Développement d'un site web type bilingue (Arabe et français) qui sera mis à la disposition des différentes CTs et qui offrira différents espaces dont ceux permettant :
 - » La communication et l'interaction avec les citoyens ;
 - » La publication proactive de l'information ;
 - » La participation citoyenne ;
- Intégration des collectivités territoriales au portail national d'accès à l'information www.chafafiya.ma pour permettre le dépôt et le traitement en ligne des demandes d'accès à l'information adressées aux CTs.

■ RÉSULTAT ATTENDU

- Disposer d'espaces électroniques de communication et d'interaction avec les citoyens ;
- Faciliter le dépôt, le traitement et le suivi des demandes d'accès à l'information adressées aux CTs ;
- Faciliter la participation citoyenne dans gestion des affaires locales ;
- Disposer d'une base de données centralisée des demandes d'accès à l'information par CTs, par objet, par domaine ... pour la pro-action en matière d'accompagnement des CTs pour améliorer la publication proactive de l'information.

■ INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de CTs adhérant à la plateforme chafafiya.ma
- Nombre de CTs utilisant le site web type

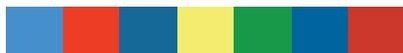
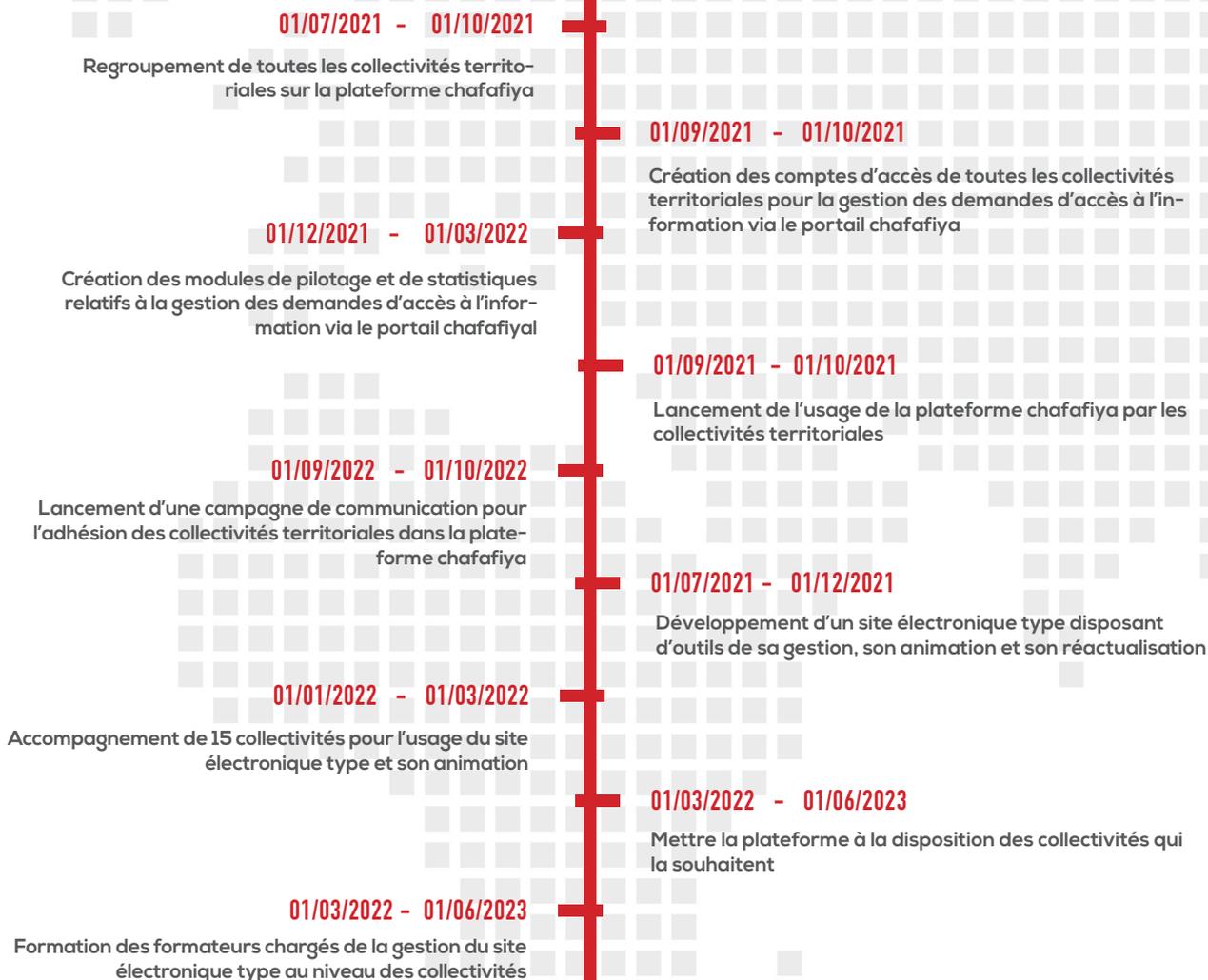


- Nombre de chargés d'information formés
- Nombre des chargés de la gestion du site web type formés
- **INDICATEURS D'IMPACT**
- Nombre de demandes d'accès à l'information déposées sous format papier et électronique
- Nombre et domaines des informations publiées de manière proactive
- Nombre de consultations et de concertations publiques réalisées via les sites internet des collectivités territoriales
- Nombre d'actions de communication et d'interactions avec les citoyens réalisées à travers les sites internet des collectivités territoriales.





Activités programmées





ENGAGEMENT

22

Développement et partage d'une boîte d'outils pour renforcer la communication et la participation citoyenne au niveau des collectivités territoriales



Entité responsable de la mise en œuvre

Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Territoriales



DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

■ PROBLÉMATIQUE

Insuffisance de collecte, de partage et de mutualisation des bonnes pratiques en matière de participation citoyenne au niveau des CTs.

■ SOLUTION PROPOSÉE

- Collecte des initiatives et bonnes pratiques de dialogue et de participation citoyenne, notamment avec les jeunes, au niveau des collectivités territoriales (CTs), avec des orientations et des recommandations opérationnelles pour les mettre à la disposition de toutes les CTs.
- Elaboration et diffusion de guides thématiques et de processus relatifs à la transparence, la participation citoyenne et l'accès à l'information dans le cadre d'une boîte à outils (toolkit).

■ RÉSULTAT ATTENDU

- Renforcer et encourager la participation citoyenne au niveau des CTs.

■ INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'initiatives et de mécanismes de dialogue et de participation citoyenne qui ont été collectés, développés et diffusés
- Nombre de guides inclus dans la boîte à outils
- Nombre d'actions de communication sur les initiatives et les mécanismes de dialogue et de participation citoyenne qui ont été collectées, développées et diffusées
- Nombre d'actions de communication sur la boîte à outils

■ INDICATEURS D'IMPACT

- Nombre de guides, d'initiatives et de mécanismes de dialogue et de participation citoyenne qui ont été adoptés et mis en œuvre par les CTs.





Activités programmées

01/01/2021 - 01/12/2021

Elaboration des guides et développement et partage d'une boîte d'outils

01/01/2022 - 01/03/2022

Présentation et généralisation d'une boîte à outils au niveau des régions

01/06/2021 - 01/01/2022

Organisation d'une réunion pour présenter le projet aux 10 collectivités types

01/06/2021 - 01/07/2021

Organisation des entretiens avec les collectivités concernées pour rassembler les meilleures initiatives de dialogue et de participation citoyenne

01/10/2021 - 31/10/2021

Organisation d'un forum pour partager les meilleures initiatives de participation citoyenne pour le dialogue et la participation citoyenne

01/10/2021 - 01/12/2021

Organisation d'un forum sur la participation des jeunes à l'amélioration des services liés à l'animation sportive et culturelle

01/01/2022 - 01/03/2022

Organisation d'un forum sur la participation des jeunes à l'amélioration du cadre de vie au niveau des quartiers

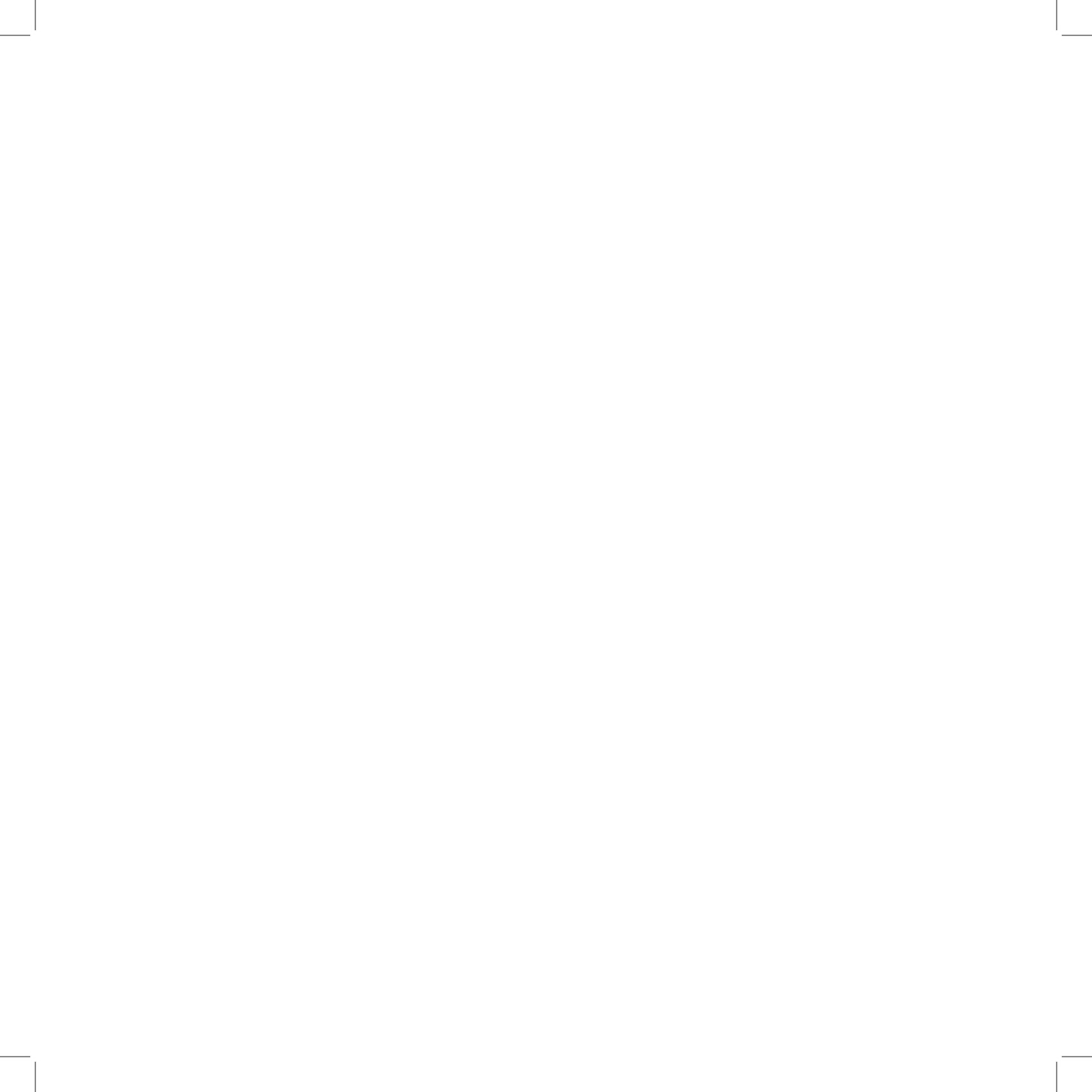
01/04/2022 - 01/06/2022

Renforcement des capacités au profit des 2 régions Daraa tafilalt et guelmim wad noun dans le domaine de la participation citoyenne et de la modernisation de l'administration

01/04/2022 - 01/12/2022

Elaboration d'un guide de bonnes pratiques avec des recommandations pratiques pour le dialogue et la participation des jeunes à la vie publique au niveau





**Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement,
Chargé de la Transition Numérique
et de la Réforme de l'Administration**



Avenue Ahmed Cherkaoui, Quartier Administratif, Agdal, Rabat
BP. 1076



05 37 67 99 28
05 37 67 99 73



05 37 68 02 83



ogpmaroc@mmsp.gov.ma



**Ministère de la Transition Numérique
et de la Réforme de l'Administration**



@Ministere_TNRA



@Reformeadministration



tabsite_loi55.19



www.gouvernement-ouvert.ma

